



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE 2020-2026

**pour le territoire de la Communauté de Communes de
l'Île de Noirmoutier**



ENTRE

La communauté de communes de l'Île de Noirmoutier

Représentée par son Président, M. CHANTOIN Dominique, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 1er juillet 2021,

Ci-après désignée par « La communauté de communes de l'Île de Noirmoutier » ;

d'une part,

ET

L'État,

Représenté par M. Gérard GAVORY, Préfet du département de la Vendée,

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

Le Conseil Régional des Pays de la Loire,

Représenté par sa Présidente, Madame Christelle MORANCAIS,

ci-après désigné par "le conseil régional des Pays de la Loire",

ET

Le Conseil Départemental de la Vendée,

Représenté par son Président, Monsieur Alain LEBOEUF,

ci-après désigné par "le conseil départemental de Vendée",

d'autre part,



en présence de Mesdames et Messieurs les maires des communes membres de la communauté de commune de l'Île de Noirmoutier.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement des nouveaux contrats de plan Etat-région (CPER), le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Les contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux.

1. A court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021-2022 et ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.
2. Dans la durée du mandat municipal 2020-2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, l'aménagement numérique, d'accessibilité des services et des soins, à d'attractivité, de stimulation de l'activité des bourgs-centres et d'amélioration de la mobilité.

Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.



3. Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. Le CRTE regroupe les démarches contractuelles existantes. À l'échelle du territoire de la CC de l'Île de Noirmoutier, le CRTE remplace le contrat de ruralité.

Le CRTE reprend également les actions prévues dans le plan climat air-énergie territorial de la CC de l'Île de Noirmoutier ainsi que l'opération programmée d'amélioration de l'habitat.

Dès lors qu'un axe stratégique du projet de territoire correspond à un contrat passé avec l'État, ce contrat a vocation à être inclus dans le CRTE. Cette logique intégratrice vise à simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs.

Le CRTE est un contrat évolutif qui s'échelonne sur six années.

La CC de l'Île de Noirmoutier a souhaité s'engager dans cette démarche.

Projet de territoire

Le projet de territoire exprime une vision stratégique, qui précise la manière dont les signataires s'inscrivent dans les grandes transitions (démographique, écologique, numérique et productive) à l'œuvre dans le territoire sous contrat.

Le projet de territoire et le CRTE émanent d'une démarche participative pilotée en partenariat avec le CEREMA et s'appuyant sur l'outil Klaxoon. Une concertation a été organisée avec des auditions de différents acteurs comme les élus locaux ou les agents territoriaux de l'île. Ce diagnostic a en outre été élaboré à partir d'enquêtes précédemment conduites (longue vue, et PCAEET) par la Communauté de Communes et en concertant la population via de nombreux ateliers et enquêtes.

Il repose sur un diagnostic de la situation au moment de la signature du CRTE permettant d'identifier des enjeux partagés puis un fil rouge de transformation avec des orientations stratégiques qui feront sens pour l'ensemble des partenaires autour du CRTE.

Cette ambition et les actions qui en découleront devront nécessairement être en cohérence avec les orientations stratégiques des documents de planification de référence (SRADDET, SRDEII, Scot, PLUi(H), PLH, SDAASAP, ...) existants.

Le diagnostic du territoire figure en annexe 1 du CRTE.



Article 1er - Objet du CRTE de la CC de l'Île de Noirmoutier

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre opérationnelle pour réussir collectivement la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale de la CC de l'Île de Noirmoutier autour de projets concrets.

Article 2 – Stratégies du territoire

2.1 Stratégie de transition écologique

D'un point de vue environnemental, l'île de Noirmoutier est un secteur tout aussi privilégié, qu'il est fragile.

A ce titre, bien que non concerné par les dispositions réglementaires, la Communauté de Communes s'est engagée dans l'élaboration d'un PCAET (Plan Climat Air Eau Energie Territorial) et la mise en œuvre de son Clim'actions.

Afin de respecter l'harmonie des documents structurants du territoire, il convient d'inscrire dans ce CRTE des objectifs conformes à la politique générale environnementale de l'île de Noirmoutier :

- Une île qui privilégie la mobilité douce
- Une île qui encourage l'adaptation des bâtiments
- Une île qui tient compte du changement climatique dans son aménagement
- Une île où l'eau est une ressource précieuse

Au titre de la **mobilité**, il est constaté que l'île de Noirmoutier est très dépendante de la voiture avec près de 75 % des déplacements effectués en voiture. Par ailleurs, les transports consomment quasi-exclusivement des produits pétroliers (94%). En 2015, sur l'île de Noirmoutier, les transports routiers représentaient 50 % des émissions de gaz à effet de serre du territoire et 37 % des consommations énergétiques du territoire. Par conséquent pour inciter les déplacements alternatifs à la voiture individuelle, l'île souhaiterait mettre en place un plan d'actions autour des transports collectifs et du vélo.

Concernant le volet de la **rénovation énergétique**, une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) existe sur l'île depuis les années 90, portée par la structure intercommunale. Ce dispositif vise à renforcer la rénovation thermique, limiter la précarité des ménages et éviter l'insalubrité du parc de logements.

Cependant, le taux de rénovation thermique est relativement faible sur l'île et loin des objectifs réglementaires de rénovation BBC. L'OPAH a pour objectif de rénover 106 logements par an.

Bien que moins émetteur et consommateur, le secteur tertiaire, comprenant les bâtiments publics, reste un levier pour réduire les émissions et consommations du territoire. Actuellement, le programme d'investissement lié à l'énergie (PILE) est en cours en partenariat avec le Sydev. Il vise à



définir un plan de réduction des consommations d'énergie par le diagnostic des consommations énergétiques des bâtiments publics des 4 communes et de la Communauté de Communes, afin d'en réaliser la rénovation.

Cependant, la prise en compte des enjeux environnementaux suppose une plus grande concertation et harmonisation entre les communes. De même, les articles inscrits au titre des **énergies renouvelables et de la gestion de l'eau** ne facilitent pas toujours leur mise en place par les particuliers.

L'aménagement urbain renforce plus ou moins fortement la consommation énergétique du territoire. Un développement diffus des espaces de vie, de services, de commerces et d'équipements induit un allongement des déplacements et une augmentation des déplacements en véhicules individuels. D'où la nécessité d'un document structurant à l'échelle de l'île.

Afin de renforcer la prise en compte des enjeux énergétiques, climatiques et environnementaux la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal semble indispensable.

Les documents d'urbanisme intégreront une vision à long terme en s'engageant vers des **objectifs de moindre consommation d'espace et de réduction de l'imperméabilité des sols** à chaque révision afin de limiter l'artificialisation des sols agricoles et naturels et en vue de disposer de formes urbaines performantes énergétiquement et climatiquement.

La **gestion des eaux pluviales** sera au cœur des dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal en conformité avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2020-2027 en voie de mise en œuvre avec l'appui de l'Agence de l'eau. Dans la perspective d'une gestion globale des eaux de l'île, les actions en faveur de la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques seront soutenues techniquement et financièrement entre les différents signataires des Contrats Territoriaux Eaux.

Le territoire est vulnérable du fait de la hausse du niveau de la mer, l'aggravation des tempêtes et la hausse des températures. Des aménagements pour les habitations, les activités économiques et les infrastructures de l'île seront donc nécessaires.

La Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier dispose de la compétence de gestion des risques littoraux. A ce titre, elle œuvre pour la **protection des personnes et des biens** depuis plus de 30 ans, et a élaboré une stratégie locale de gestion des risques d'inondation en 2017 et un Plan d'Actions de Prévention des Inondations portant sur la période 2013-2023.

Afin de rendre l'île plus résiliente face aux risques littoraux, la Communauté de Communes maintiendra ses actions liées à la gestion et à la prévention des risques d'inondation par submersion marine via notamment, la poursuite de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation. Afin de pérenniser ces actions, un nouveau programme d'actions sera élaboré pour prendre la suite du programme actuel (fin du programme actuel en 2023).



2.2 Stratégie de développement économique

L'île de Noirmoutier porte une ambition majeure qui est le maintien et le développement de son activité économique.

Tout d'abord L'île de Noirmoutier est riche de ses **activités maritimes et agricoles** et notamment de pêches et de naissain de moules et d'huîtres. D'autre part les plaines agricoles sont concentrées sur deux secteurs de l'île : à Noirmoutier-en-île et à Barbâtre. Les conditions économiques et de rentabilité des pratiques agricoles des décennies précédentes ont conduit les exploitants à s'orienter principalement vers la culture de la pomme de terre.

La Communauté de Communes, en partenariat avec les acteurs agricoles et maritimes, proposera un accompagnement des exploitations agricoles et maritimes dans leur adaptation aux nouvelles conditions climatiques et sociétales voire dans le développement de nouvelles cultures et productions sur l'île et son littoral : réduction voire remplacement des intrants, développement de nouvelles pratiques culturales. Parallèlement selon les résultats du Pass Collectivité en cours, la Communauté de Communes réalisera un projet alimentaire territorial (PAT). Ce projet concrétisera les actions à mener pour favoriser une alimentation locale, notamment pour la restauration collective (écoles, crèche, EHPAD etc). L'objectif sera également d'adapter l'agriculture d'une part aux besoins et d'autre part au changement climatique.

L'île de Noirmoutier dispose également d'une **activité commerciale et touristique** importante induisant la construction de bâtiments nombreux et de superficies importantes. L'activité industrielle est quant à elle plus limitée sur l'île. Le territoire compte 4 Zones intercommunales d'Activités Economiques : les parcs de la Basse Salaisière et de la Salorge à Noirmoutier en l'île, celui des Mandeliers à la Guérinière et enfin celui de la Gaudinière à Barbâtre. Afin de mieux répondre aux besoins des entreprises la Communauté de Communes mènera des projets structurant sur ces zones d'activités économiques.

La demande de foncier à vocation économique est importante sur le territoire avec notamment des activités consommatrices en espace de stockage (construction et réparation navales, hivernage, BTP, paysagistes). Le foncier à vocation économique est particulièrement rare sur l'île et les prix élevés. Contrairement à ce qui se pratique sur le continent, l'enjeu n'est pas de commercialiser les terrains, ni de louer la totalité des locaux, mais de conserver, en permanence des disponibilités mesurées pour accueillir les projets qui n'auraient pas d'autres solutions. L'objectif doit être d'assurer le parcours résidentiel des entreprises pour les accompagner dans leurs étapes de développement. L'objectif final étant l'accueil d'activités nouvelles qui sont sources d'emploi permanents.



2.3 Stratégie de cohésion du territoire

L'île de Noirmoutier est un territoire touristique. L'un de ses sites phares est le passage du Gois. Afin de préserver cet ouvrage des dégradations engendrées par le flux des visites, la démarche de classement "**Opération Grands Sites**" est en cours. Cette démarche partenariale associe l'Etat, les Collectivités locales et les acteurs locaux. L'Opération Grands Sites se traduit par des interventions concrètes concernant la gestion du site.

Malgré le caractère touristique du territoire, la Communauté de Communes et les communes membres ont la volonté de favoriser les activités pérennes, qu'elles soient professionnelles, associatives ou citoyennes, en dehors des saisonnalités, afin que la dynamique estivale ne soit qu'un moteur à la vie annuelle de l'île.

D'une part, la situation du **logement** sur le territoire de l'île de Noirmoutier souffre d'un contexte défavorable. Tout d'abord la proportion d'emplois précaires couplée avec le poids des indépendants témoignent d'une instabilité des revenus qui complique l'achat ou la location d'un logement, et empêche donc l'installation des actifs sur l'île. De plus les inégalités présentes sur le territoire auxquelles s'ajoute le poids des retraites et des rentes révèle une fragilité dans la capacité financière de la population. L'enjeu est donc de favoriser l'installation de foyers de jeunes actifs, en répondant à leurs besoins en logement. Le Plan Local de l'Habitat en cours d'élaboration a vocation à mettre en place les actions correctrices correspondant à ces enjeux. Complémentairement la commune de Barbâtre agit activement afin de trouver des modes de construction innovant à travers l'étude Résilience.

D'autre part, l'île de Noirmoutier entend porter une attention particulière à l'**accessibilité des services** à la population. Cet engagement a déjà été mis en œuvre à travers la mise en place de maisons de santé, mais sera également décliné avec d'autres actions, comme les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou le lancement de France Services au sein des locaux de la maison de l'emploi intercommunale. La commune de Noirmoutier-en-île met à la disposition des usagers l'intervention d'un conseiller numérique. Cette prestation sera en lien étroit avec les besoins identifiés dans le cadre des actions intercommunales portées par France Services dont la labellisation est en cours.

Enfin l'accès simplifié aux services passe également par le développement du point d'accès numérique. A ce titre l'ambition inscrite dans le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Vendée qui vise à assurer un accès Très Haut Débit pour tous, est en passe d'être réalisé.



Article 3 – Priorités d’action et mise en œuvre

Les stratégies du territoire sont déclinées en actions à conduire sur le territoire. Ces actions seront concrétisées sous forme de projets ou d’opérations cofinancés par l’État.

Chaque année la liste de ces projets/opérations est susceptible d’être actualisée sous forme d’un avenant au CRTE. Les stratégies et actions prioritaires du territoire de la CC de l’Île de Noirmoutier sont présentées en annexe 2. Si leur contenu devait être modifié pendant la durée de vie du contrat, il conviendrait alors de modifier cette annexe 2. .

Les priorités d’actions retenues pour le CRTE sont les suivantes :

- Renforcer la mobilité partagée et collective
- Encourager les déplacements à vélo
- Engager une rénovation énergétique de masse des logements existants
- Rénover les bâtiments publics
- Créer des bâtiments sobres
- S’inscrire dans un aménagement bas carbonePréparer le territoire aux effets du changement climatique
- Renforcer la qualité de gestion des eaux usées
- Améliorer la gestion des eaux de pluie et de puits
- Faciliter l’accès à une alimentation locale de qualité
- Accompagner les professionnels dans leur transition énergétique et climatiquement
- Développer une économie circulaire
- Maintenir et développer l’activité économique de l’île
- Favoriser une offre de logement en cohérence avec les besoins du territoire
- Faciliter l’accès aux services publics

Chaque année, sera ajouté au contrat, une annexe financière (annexe 4) listant les projets permettant de mettre en œuvre les actions conduites et précisant le montant de l’aide financière apportée par l’État pour chacun d’eux.

Article 4 - Résultats attendus du CRTE



Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Les actions ainsi que leurs indicateurs d'évaluation sont repris dans une fiche de suivi qui présente en quoi chaque projet réalisé concourt à la mise en œuvre d'une stratégie. Une présentation annuelle sera effectuée en comité de suivi et de programmation au moyen de la fiche de suivi figurant en annexe 5, qui vise à obtenir une vision synthétique des résultats obtenus par la mise en œuvre du CRTE.

Chaque projet cofinancé par l'État comportera notamment un indicateur relatif à l'efficacité de la gestion, afin de s'assurer d'une consommation fluide des crédits et en phase avec le niveau d'avancement de l'opération.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les crédits mobilisables pour les opérations des CRTE sont ceux de la DSIL relance, la DSIL de droit commun, de la DETR, du FNADT, des ministères concernés par les contrats ou les axes thématiques intégrés dans le CRTE, des opérateurs partenaires notamment dans le cadre du comité régional des financeurs, des collectivités partenaires.

Le contrat est mis en œuvre annuellement par un avenant d'application qui décline les financements des différents partenaires pour les opérations prêtes à démarrer. Un premier avenant de financement annuel est signé en même temps que le contrat. Un nouvel avenant de programmation listant les nouvelles opérations à financer sera ensuite signé chaque année, conformément à l'annexe 3. En fin d'année, une annexe financière mentionnée à l'article 3 arrête la liste des projets effectivement cofinancés par l'État (annexe 4).

5.2. La CC de l'Île de Noirmoutier

En signant ce CRTE, la CC de l'Île de Noirmoutier assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique, du développement économique et de la cohésion de son territoire. Il porte la démarche et l'intègre dans ses politiques publiques.

La collectivité s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui sera l'interlocuteur des services de l'État pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.3. L'État, les établissements et opérateurs publics

L'État mobilise sous l'égide de la préfecture une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'État et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.



L'aide de l'État peut également consister, dans le respect du droit de la concurrence, en un appui en ingénierie (assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires), subventions en fonctionnement et en investissement, participations en fonds propres, avances...

L'État s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'État portera en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

Des données d'observation et d'analyse territoriale avec la mise à disposition immédiate par l'ANCT d'un portrait du territoire sur lequel le périmètre du contrat est assis sont mobilisables par les collectivités. Il comprend les principales données et cartographies issues de l'[Observatoire des territoires](#), à mettre en perspective pour le projet de territoire pour lui permettre de se situer dans son environnement (comparaison au sein du bassin de vie, du département, de la région, au niveau national...).

L'État s'engage à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE qui soit l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et son évaluation.

5.4. La Région Pays de la Loire

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

L'annexe 4 bis recense les aides apportées par la Région au titre du Plan de Relance de la Région 2021.

5.5. Le Conseil départemental de la Vendée

Le Conseil départemental de la Vendée pourra accompagner certains projets des collectivités territoriales."

Article 6 - Gouvernance du CRTE - Comité de suivi et de programmation



Les représentants de l'État et de la CC de l'Île de Noirmoutier mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Un comité de suivi et de programmation est créé à cet effet. Il est présidé par le Préfet de la Vendée ou son représentant et par le Président/maire de ... ou son représentant.

Il est composé de représentants des signataires et des partenaires du contrat

Il se réunira au moins 1 fois par an pour :

- présenter les propositions de projets à conduire au cours des douze mois suivants ;
- examiner les modalités d'un cofinancement de ces actions par une subvention de l'État ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions engagées depuis l'entrée en vigueur du contrat ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

Avant chaque comité, sera établi un tableau de suivi de l'exécution du CRTE, sur le modèle en annexe 5. La réunion du comité de suivi et de programmation pourra également constituer l'occasion de signer l'annexe financière (annexe 4) fixant la liste des opérations financées au titre de l'année écoulée.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Le tableau de suivi du CRTE (sur le modèle de l'annexe 5) est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement dans la mise en œuvre des stratégies et actions du CRTE (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité de la CC de l'Île de Noirmoutier.

Chaque action fait l'objet d'un ou plusieurs indicateurs permettant de mesurer en quoi la mise en œuvre du CRTE permet de réaliser la stratégie.

Le dispositif d'évaluation fera l'objet d'une présentation annuelle devant le comité de suivi et de programmation. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. Le contrat s'achève lors du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires. Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE n'est pas figé, il est évolutif.

Les annexes 2, 3, 4 et 5 sont mises à jour en tant que de besoins, après examen et avis du comité de suivi et de programmation.



Article 10 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, après avis favorable du comité de suivi et de programmation, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 11 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé le 22 novembre 2021

Le préfet de la Vendée

Gérard GAVORY

Le Président

Dominique CHANTOIN

La Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire

Christelle MORANCAIS

Le Président du Conseil départemental
de Vendée

Alain LEBOEUF



Annexes

Annexe 1 – Diagnostic du territoire

Annexe 2 – Stratégies et actions prioritaires

Annexe 4 bis – Région CRTE 2021



Annexe 1 – Diagnostic du territoire

La Communauté de Communes de l’Île de Noirmoutier (CCIN) est née le 1^{er} janvier 2002 de la volonté conjuguée des 4 communes (Barbâtre, la Guérinière, l’Epine et Noirmoutier en l’Île) de s’unir afin de mutualiser des compétences et des moyens pour promouvoir et développer le territoire.









La cohérence entre les documents directeurs de la CCIN est recherchée. A ce titre le présent diagnostic est le socle des documents stratégiques existants ou à venir : le projet de territoire, le SCoT, les PLU communaux, le PLUi lorsque il sera élaboré, le PCAEET, le PLH, le PLUSS, le PAPI, ...

Afin d’établir un diagnostic précis du territoire, de ses atouts, de ses points faibles, le choix a été fait de s’appuyer sur les divers études et diagnostics établis au cours des dernières années : Stratégie économique, PCAEET, diagnostic du PLH... L’ensemble de cette documentation et de ses apports a été réuni et synthétisé autour de six thématiques qui sont apparues comme au centre des préoccupations de la population de l’île, selon les résultats de l’enquête Longue Vue établie en 2017. Ces thématiques, sans être exhaustives, sont les suivantes : habitat, tissu économique, santé et action sociale, enfance/jeunesse, cadre de vie et environnement et mobilité.

En préambule, un nécessaire focus sur la démographie du territoire est proposé. De plus, une page spéciale liée à la culture et au sport a été insérée, bien qu’il ne s’agisse pas d’une thématique à part entière.

L’objectif de ce diagnostic est donc de dresser le portrait le plus complet possible du territoire pour définir ensuite les grands enjeux pour les années à venir et les actions à mettre en place de le cadre de ce CRTE signé avec l’Etat.

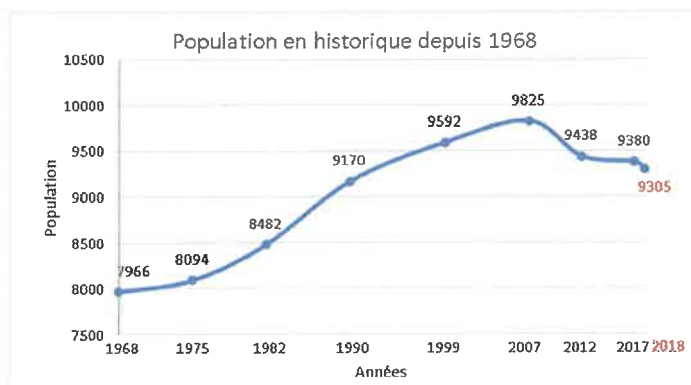
SOMMAIRE

	SOCIO – DEMOGRAPHIQUE.....	p.4
	HABITAT.....	p.11
	TISSU ECONOMIQUE	p.21
	SANTE et ACTION SOCIALE.....	p.30
	ENFANCE / JEUNESSE	p.36
	CULTURE et SPORT	p.40
	CADRE DE VIE et ENVIRONNEMENT.....	p.41
	MOBILITE.....	p.51

SOCIO - DEMOGRAPHIQUE

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE

Une tendance à la baisse mais inégale...



En 2018, la Communauté de communes comptait **9 305 habitants** (190,6 hab/km²).

L'île a connu une forte croissance démographique des années 70 à 2007 avec une augmentation de 23% de sa population (+ 1 859 habitants). La crise financière et bancaire de 2007-2008 a brutalement inversé la tendance avec un solde migratoire devenu négatif sur la période 2007-2012.

	Evolution de la population 2012-2017				Recensement 2018	
	2012	2017	Evol. en nbs 2012-2017	Evol. Annuelle moyenne en % 2012-2017	2018	Evol. en nbs 2017-2018
Noirmoutier en l'île	4547	4668	121	0,5	4614	-54
L'Épine	1684	1641	-43	-0,5	1633	-8
La Guerinière	1430	1347	-83	-1,2	1333	-14
Barbâtre	1777	1724	-53	-0,6	1725	1
Communauté de communes de l'île de Noirmoutier	9438	9380	-58	-0,1	9305	-75
Vendée	648 901	675 247	26 346	0,8		
Pays de la Loire	3 632 614	3 757 600	875 013	0,7		

Source : INSEE

Depuis 2012, l'île connaît un **ralentissement de sa chute démographique** avec une perte annuelle moyenne de -0,1% de la population contre +0,8% pour la Vendée. Ce ralentissement est notamment dû **au regain d'attractivité de la commune de Noirmoutier-en-l'Île.**

Cependant le dernier recensement (2018) semble indiquer une reprise plus forte de la baisse avec - 75 habitants en seulement un an dont -54 à Noirmoutier-en-l'Île.

...marquée par une baisse des jeunes actifs...

Compte tenu de l'absence de formation professionnelle et post-bac il est normal de constater un déficit de population chez les 15 – 25 ans. Cependant, **la tranche d'âge qui a le plus diminué ces 10 dernières années est celle des 30 – 44 ans**, soit les jeunes actifs. Cette dynamique se retrouve dans la composition des ménages. **La part des ménages composés d'un couple avec enfant(s) (15,6%) est bien inférieure à celle du département (26,5%)** mais aussi, comparé à des territoires similaires comme l'île d'Oléron (16,5%) et l'île de Ré (19,5%).

	Population par tranche d'âge				Evolution 2007-2017	
	2007	%	2017	%	Nbs	%
Ensemble	9824	100	9380	100	-444	-4,5
0 à 14 ans	1338	13,6	1104	11,8	-234	-17,5
15 à 29 ans	1195	12,2	925	9,9	-270	-22,6
30 à 44 ans	1717	17,5	1197	12,8	-520	-30,3
45 à 59 ans	2092	21,3	2012	21,4	-80	-3,8
60 à 74 ans	2192	22,3	2546	27,1	354	16,1
75 ans ou plus	1291	13,1	1597	17	306	23,7

Source : INSEE

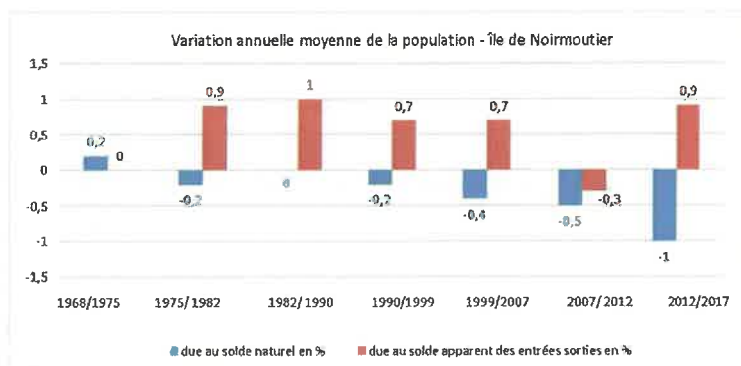
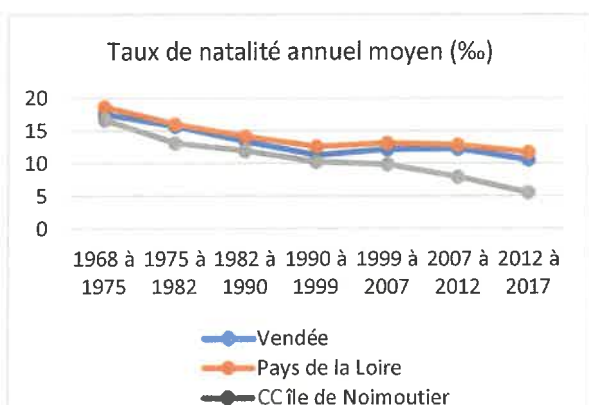
Parallèlement, malgré la baisse démographique **la part et le nombre de la population des plus de 60 ans augmente.** Le territoire reste attractif pour les populations retraitées.

L'indice de vieillissement - rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans, un indice autour de 100 témoignant de proportions similaires - **était en 2017 de 226**, supérieur à celui de toutes les communautés de communes du littoral vendéen mais aussi à celui de l'île de Ré (210) et de l'île d'Oléron (221).

La population de l'île compte pour près de la moitié de personnes retraitées (48% en 2017). Avec l'arrivée de population retraitée, **les ménages d'une personne et les couples sans enfant occupent une part grandissante au sein de la population** au détriment des familles avec enfants. De plus, l'INSEE confirme le vieillissement de la population vendéenne dans les années à venir, lié à l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom arrivées à l'âge de la retraite. Le nombre de personnes de plus de 60 ans devrait doubler au niveau départemental, pour atteindre plus de 310 000 habitants en 2040. Ainsi, ce phénomène serait accentué sur le territoire de l'Île de Noirmoutier, la part des 60 ans et plus passant de 44 % en 2017 à plus de 50 % en 2040.

...qui renforce la chute de la natalité

La dynamique négative du solde naturel sur l'île s'accroît. Elle est principalement due au taux de natalité en constante diminution (2012-2017 : 5,5 ‰ contre 10,5 et 11,7 ‰ pour la Vendée et la région). **Le solde positif migratoire longtemps favorable à la croissance démographique de l'île ne compense aujourd'hui plus le solde naturel.**



La variation annuelle de la population due au solde naturel est cependant sur l'île de Noirmoutier similaire à l'ensemble du littoral vendéen. Son solde migratoire à 0,9% est en revanche par comparaison inférieur (1,6% en moyenne pour les communes du littoral vendéen sur la période 2012 -2017). Le marché de l'immobilier et le caractère insulaire du territoire peuvent freiner l'installation d'une partie des néo-retraités. C'est pourquoi l'île par comparaison à ses voisins perd des habitants.

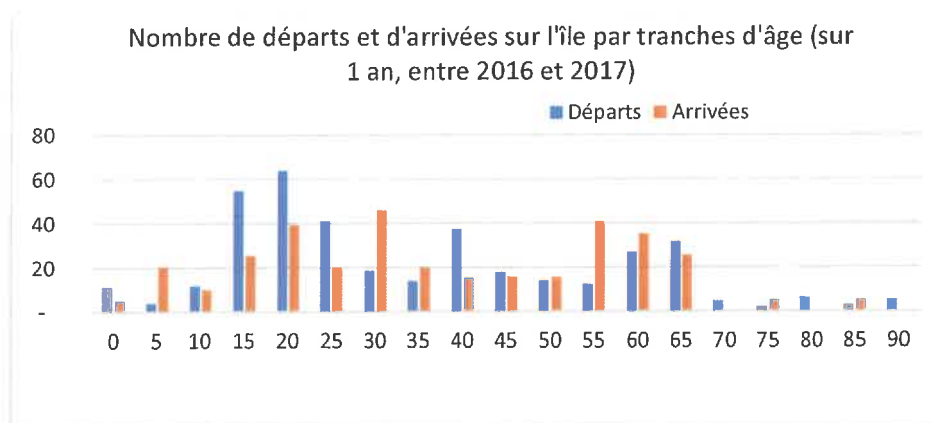
Solde migratoire :

Les communes de Noirmoutier-en-l'île et, dans une moindre mesure de Barbâtre, restent les plus attractives.

Le solde migratoire : des arrivées... mais aussi des départs !

Si le solde migratoire est positif sur les 5 dernières années, l'analyse des flux résidentiels sur 1 an laisse apparaître une situation plus défavorable.

Il apparaît en effet que sur 1 an, l'île a enregistré 377 départs pour 341 arrivées (soit un solde négatif de 36 habitants).



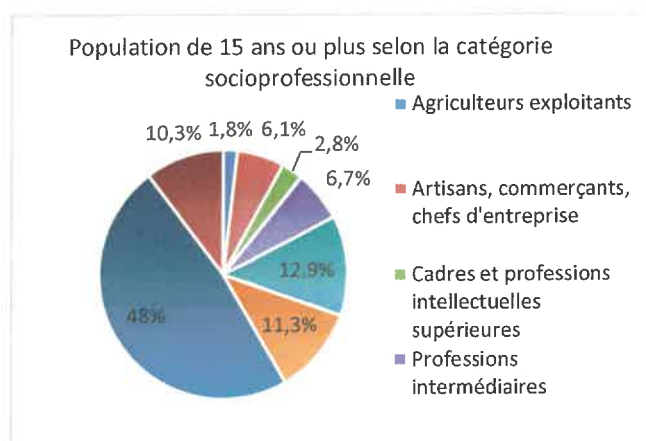
Cette dynamique sera bien évidemment à préciser sur les prochaines années, mais les chiffres illustrent les difficultés de l'île à retenir ses populations jeunes (dans les tranches 20-29 ans), qui toutes enregistrent nettement plus de départs que d'arrivées.

A l'inverse, les flux départs-arrivées sont nettement à l'avantage de l'île pour les tranches les plus âgées, à partir de 55 ans, ainsi que pour certaines tranches d'âge intermédiaires (30-39 ans).

Les chiffres témoignent par ailleurs de soldes entrées-sorties très hétérogènes selon les statuts d'emplois et d'activité : ainsi le nombre d'installations sur l'île excède le nombre de départs pour les catégories retraités et autres inactifs (mais aussi, pour les ouvriers, ce qui devra être confirmé lors de la publication des prochaines données par l'INSEE). Une situation inverse s'observe en revanche de manière très marquée pour les populations de cadres, d'employés et les professions intermédiaires.

CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Outre la forte proportion de population retraitée, l'île de Noirmoutier se démarque par une surreprésentation par rapport à la moyenne départementale et régionale des artisans, commerçants, chefs d'entreprise et une sous-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires. Ces catégories de la population sont représentatives d'un territoire marqué par une économie à orientation touristique et une activité artisanale, notamment du bâtiment, répondant à la demande issue d'un parc de résidences secondaires conséquent.



DES ECARTS DE REVENUS

Une île inégalitaire, marquée par le poids des retraites et rentes

L'île de Noirmoutier comptait 4 893 ménages fiscaux en 2017 dont 52,8 % imposés.

Le revenu médian est supérieur à celui du département et de la région mais cache des écarts de revenus importants.

Toutes les communes n'ont pas la même situation, les populations sont plus modestes à l'Épine et La Guérinière.

Ce niveau de revenus est à relier, d'une part, à la santé d'une partie de l'économie mais aussi à l'installation de néo-retraités dans leur résidence secondaire, issus de métropoles, ou s'étant installés avec un capital issu de la vente de leur maison principale. Du fait de ces arrivées et de l'évolution rapide des valeurs économiques, les inégalités de revenus sont plus marquées dans l'île de Noirmoutier qu'ailleurs :

- Indice de Gini (indicateur synthétique permettant de rendre compte du niveau d'inégalité pour une variable et sur une population donnée) proche de 0,3 (coefficient du niveau d'égalité (0) et d'extrême inégalité (1) des revenus)
- Taux de pauvreté : 12 %

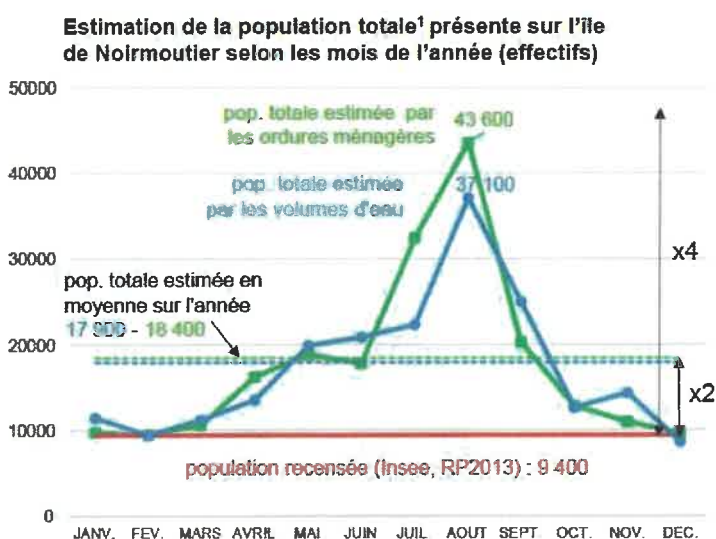
L'origine des revenus des ménages fiscaux est le témoin d'une économie à forte orientation touristique (revenus du patrimoine) avec une part importante de population retraitée.

Décomposition des revenus disponibles sur l'année 2017 (%)

	CC de l'île de Noirmoutier	Vendée	Pays de la Loire
Revenus d'activité	50,4	66,2	71,4
Pensions, retraites et rentes	48,8	34,4	29,9
Revenus du patrimoine et autres revenus	15,1	9,4	8,9
Ensemble des prestations sociales	3	4,7	5,2

Source : Insee-DGFIP

POPULATION NON PERMANENTE (PRESENTE)



Sources : Insee (RP2013); Vendée Eau (2012-2016), Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier (2012-2016) – Exploitation ORS Pays de la Loire

1- population recensée + résidents temporaires

Avec une économie à forte orientation touristique et un parc de logements composé à 65% de résidences secondaires l'île de Noirmoutier supporte un flux de population non permanente en continu.

La population totale présente estimée est équivalente à la population recensée multipliée par :

- 2 en moyenne sur l'année
- 2 en avril-mai-juin et sept.
- 4 en août

Certains besoins en services doivent être mesurés au regard de la population présente et non permanente.

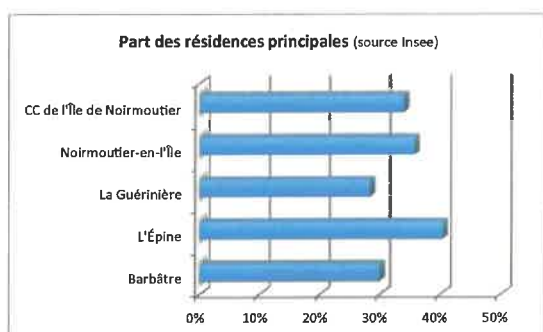
HABITAT

La situation du logement sur le territoire de l'île de Noirmoutier souffre d'un contexte défavorable :

- la proportion d'emplois précaires couplée avec le poids des indépendants témoigne d'une instabilité des revenus qui complique l'achat ou la location d'un logement, et empêche donc l'installation des actifs sur l'île.
- les inégalités présentes sur le territoire (indice de Gini proche de 0,3) auxquelles s'ajoute le poids des retraites et des rentes qui représentent 49% des revenus, révèle une fragilité dans la capacité financière de la population.

UN MARCHÉ TENDU

La mobilisation du parc existant et la réduction du poids des résidences principales



En 2017, avec 5213 unités, les résidences principales représentent 1/3 du parc de logements de l'île. Si le parc de logements s'accroît, c'est surtout au profit des résidences secondaires. Sur 1219 logements supplémentaires depuis 2007, celles-ci en représentent 60% quand les résidences principales n'en sont qu'à 16%.

Le point mort sur la période 2012/2017 (nombre de logements nécessaires pour satisfaire les besoins du parc et de la population) était de 622 alors que le nombre de constructions neuves pour la même période était de 601. Par conséquent, cela ne permet pas de répondre à tous les besoins du parc et des ménages en place et d'accueillir des ménages supplémentaires.

La construction neuve

Depuis 2010 :

- 145 constructions autorisées par an, principalement pour des résidences secondaires.
- 43 lotissements autorisés offrant 385 lots d'une surface moyenne de $\pm 400\text{m}^2$ pour un prix de 150 000€. C'est le prix médian le plus cher de Vendée : 324€/m².
- Parmi cette offre, environ 15% est publique, avec des tarifs maîtrisés.

67% de la production neuve est réalisée en logement individuel et 10% en individuel groupé. Le collectif reste minoritaire, sinon marginal : 10%, moins que les logements en résidence (12%). Cette course à l'urbanisation par des logements individuels se poursuit dans un contexte d'espace réduit, aux contraintes réglementaires de plus en plus fortes et onéreuses, et sans permettre de diversifier la typologie.

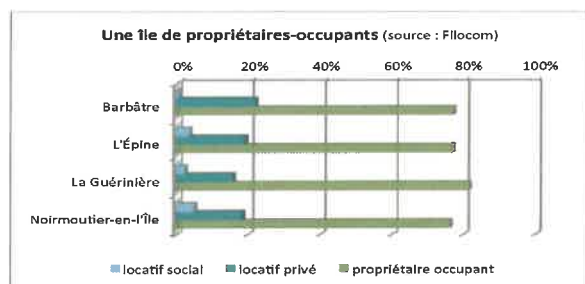
En 2019, 4 nouveaux lotissements ont été autorisés pour 80 lots. S'ajoutent à cela de multiples divisions parcellaires qui participent à hauteur d'au moins 50% de l'offre de terrains.

Une vacance structurelle dans un marché tendu

Un taux de vacance de 5 à 7 % pour des logements habitables et mobilisables est un signe de marché détendu, où l'accès au logement ne pose pas de difficulté majeure a priori. Dans l'île, elle est résiduelle : 4% (soit 594 logements), signe d'une forte tension du marché. Surtout, à observer certains éléments, on

peut constater qu'une partie de ces logements ne sont en fait pas mobilisables : 152 logements sont vacants depuis plus de 3 ans. Cela représente un quart des logements vacants. C'est même le cas de 43% de ceux de Barbâtre. Les causes peuvent être diverses : problème de succession, désaffectation de résidences secondaires, logements laissés vacants par leurs occupants logeant en EHPAD ou autre structure collective.

Une île de propriétaires et de grands logements



Avec 3940 logements sur 5089 résidences principales, la part des propriétaires-occupants est majeure : 77%.

Le locatif privé et public compte 1148 logements, soit 22,5%.

On constate deux phénomènes corollaires à ce statut (ce qui est également valable pour les résidences secondaires) :

- On compte 1260 logements collectifs en 2017 pour 14164 logements individuels (90% des résidences principales en 2017).
- Ce sont pour l'essentiel de grands logements : 56% ont au moins 4 pièces.

Selon le statut d'occupation, la taille des logements varie. Ainsi le locatif privé comptabilise plus de petits logements, en ciblant les T3 et T2. Les plus grands logements représentent à peine 30%. Dans tous les cas, l'offre de très petits logements est minime : 95T1 et 231 T2 locatifs privés. L'offre locative sociale est elle aussi centrée sur la construction individuelle et offre des profils similaires, centrés sur les T3.

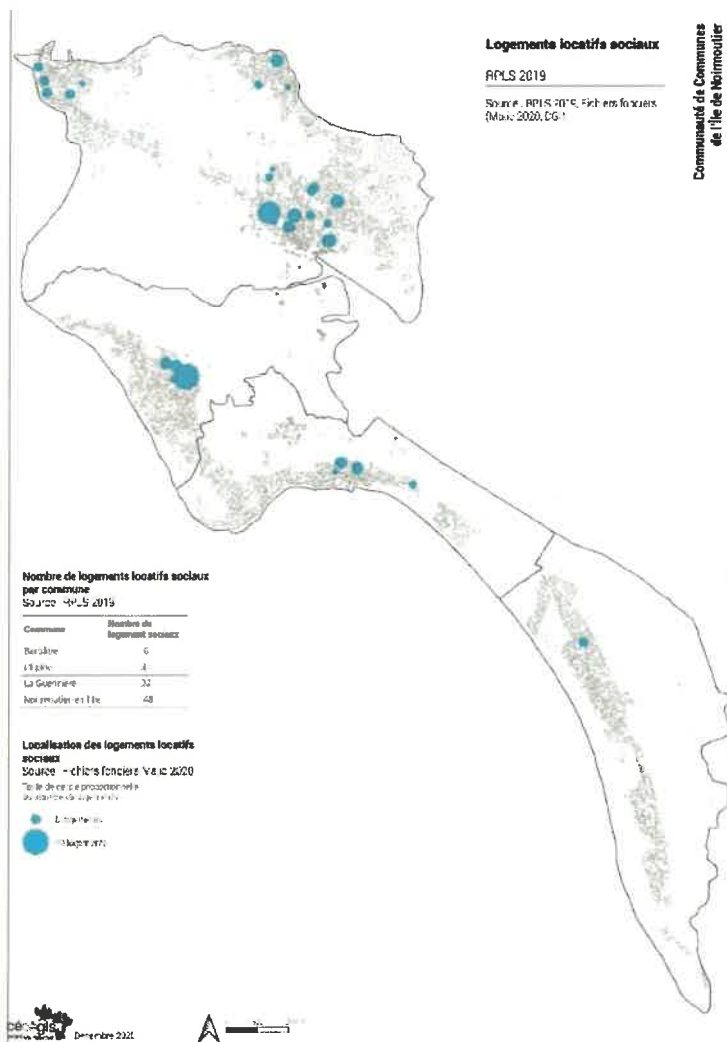
La concurrence des locations de vacances : un marché locatif rare et cher

En 2017, la proportion de locataires s'élevait seulement à 22,5%. Cette proportion est en baisse depuis 10 ans. Les loyers sont élevés : 12,1€/m². Il n'y a pas de concurrence possible vu l'offre en locatif saisonnier, ni avec le locatif public dont la part est minime (183 logements en 2017, 7% du parc de résidence principale). Par comparaison, le loyer de référence du Pinel est de 10,44€/m². Le secteur attire donc peu d'investisseurs, même avec la défiscalisation.

Même si le T2 représente un petit quart du parc, l'offre est plutôt « familiale » : 66% ont au moins 3 pièces.

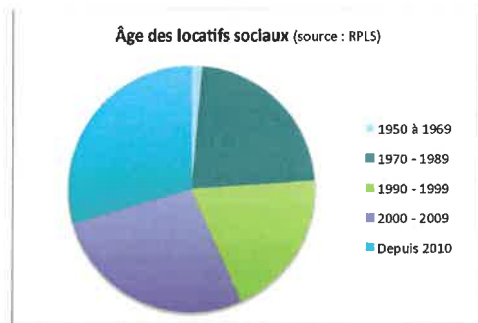
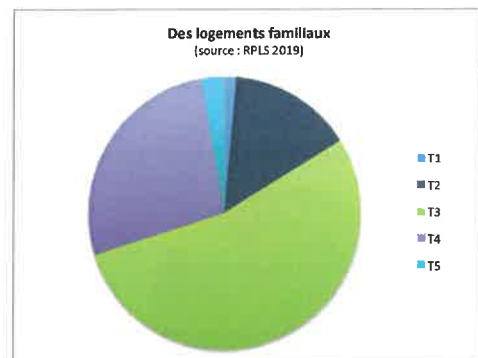
Face à cela, les aides de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sont inefficaces pour créer du locatif conventionné : elles couvrent mal les travaux à effectuer et le loyer pratiqué par la suite (8,08€/m²) présente un trop grand différentiel par rapport au loyer « classique ».

Le locatif social / public : une alternative insuffisante



En 2019, l'île de Noirmoutier comptait 217 locatifs sociaux soit 5,6% des résidences principales, et 75 logements dans des structures et foyers.

Ces locatifs sont concentrés sur Noirmoutier en l'île, essentiellement en individuel et familiaux pour l'essentiel (T3/T4). Le très social domine (118 PLAI et 73PLUS)



La progression décennale est toujours insuffisante pour les ménages, avec plus de logements créés en résidence : 64 logements ordinaires depuis 2010, 31 logements foyers et 65 en résidence sociale.

Le locatif social / public : trouver des moyens d'accroître l'offre

Dans le cadre des opérations récentes et programmées, le foncier reste désormais souvent public (baux emphytéotiques) alors qu'il a été cédé le plus souvent par le passé.

Les communes font état de relations souvent distantes avec les bailleurs qu'elles n'estiment pas assez attentifs à l'état de leur parc. Ce manque de confiance se retrouve avec des projets de création de locatifs directement gérés par les collectivités. Il y a néanmoins quelques réalisations en cours et projets avec les bailleurs mais leur nombre et leurs caractéristiques ne permettront pas de répondre à la demande (28 locatifs).

Par ailleurs, pour les 3 communes sur 4 ayant inscrit des exigences de production de locatifs sociaux ou logements abordables dans leur PLU, cette inscription est inefficace en pratique. En effet, la contrainte réglementaire est souvent liée à une taille minimale d'opération alors que, dans les faits, les divisions parcellaires et lotissements proposent des petites opérations, souvent de moins de 5 logements.

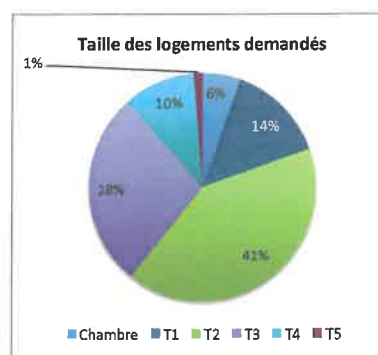
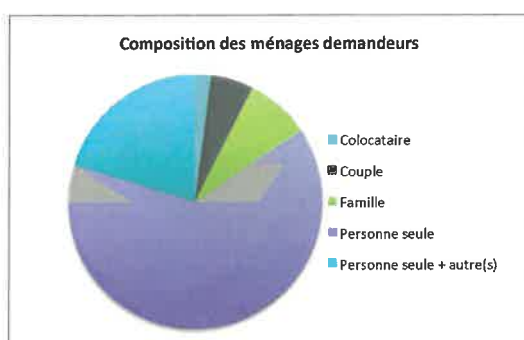
Une demande locale peu satisfaite

On recense 148 demandes au 1^{er} janvier 2020 : 68% issues de l'île et 74% du département. 122 sont des demandes émanant de nouveaux ménages quand les demandes de mutation restent modestes. 25% émanent de personnes qui sont sans logement propre (hébergées chez un tiers, volonté de décohabitation des jeunes...)

La demande est double :

- Plus de 50% en petits logements avec 95 personnes seules
- Et des familles avec enfant(s) : 42 ménages pour 69 enfants à charge.

Face à cette demande, les attributions se font à la marge : 26 logements attribués en 2019 dont 15 à la Guérinière dans la nouvelle résidence des Touches (petits logements, en collectif). La rotation est trop faible (3,23%) pour satisfaire les demandes.



LES PLUS DEMUNIS

La pauvreté se voit peu mais elle existe

Bien qu'existante, la pauvreté est assez peu visible sur le territoire. Pour autant, comme ailleurs, les difficultés économiques sont bien réelles. De fait, le taux de pauvreté est de 12%, supérieur au taux vendéen (9,3%).

Face à cette population, les réponses en terme de logements et d'hébergement sont réduites :

- Il y a une toute petite offre en PLAI : 61 dont 35 dans du logement ordinaire.
- Il y a eu 10 procédures d'expulsion locative de 2018 à novembre 2020.
- Il y a très peu de demandes de logement au titre du Droit au Logement (1 en 2020, 2 en 2019).
- Parmi les attributions en 2019, 7 concernaient des ménages faisant partie des attributions prioritaires.

Des réponses éparses, une attention à avoir

En matière de réponse à l'urgence, on recense 5 logements d'urgence, auxquels viennent s'ajouter si besoin le potentiel de logements saisonniers des communes. Barbâtre ne compte pas de logement d'urgence et s'appuie sur son parc de petits locatifs. Les logements d'urgence de l'Épine sont gérés par la commune. La réponse à l'urgence n'est cependant pas très structurée et s'appuie sur un réseau de bénévoles.

On constate un très faible recours au Fonds de solidarité du Logement (18 dossiers en 2017 et 2018) mais un accroissement net en 2019 (+33% avec 24 dossiers). Cette tendance sera à surveiller au regard de l'impact de la crise sanitaire de 2020.

Avec 15 signalements pour logements indignes depuis 2015, il semble qu'il n'y ait pas non plus une forte pression. Pour autant, ces dossiers sont complexes à appréhender par les élus et les interlocuteurs peu aisés à trouver. Le Conseil Départemental va éditer une brochure afin de renforcer l'information des élus.

UN MARCHÉ IMMOBILIER DYNAMIQUE

Dans l'ensemble de la CCIN, avec 529 transactions enregistrées en moyenne par an entre 2015 à 2019 (2645 mutations au total), les marchés fonciers et immobiliers sont très actifs et principalement animés par les ventes de maisons (54% de l'ensemble des transactions) et les ventes de terrain à bâtir (estimées entre 12% et 19 % de l'ensemble des transactions).

Avec 3 % du total des transactions, le marché des appartements reste très minoritaire. Entre 2015 et 2019, 134 ventes, soit moins de 27 ventes/an ont été conclues, pour l'essentiel (80%) à Noirmoutier en l'île.

La commune de Noirmoutier en l'île représente 50% des transactions enregistrées et 57% du montant total échangé sur la période dans la CCIN.

(Source : DVF DGFIP)

La pression pour acheter est forte, portée par des ménages extérieurs à haut niveau de revenus mettant ainsi les prix sous pression. Ils sont donc devenus inaccessibles en maison pour les revenus des actifs locaux. Par conséquent le recours aux aides publiques est faible.

Caractéristiques récentes des marchés du logement (DVF+, 2018 à 2019)

	Terrains à bâtir			Maisons			
	nombre de ventes	prix médians	surface médiane (m ²)	nombre de ventes	prix médians	surface médiane bâti (m ²)	surface médiane terrain (m ²)
Barbâtre	18	85 000 €	470	124	220 000 €	75	500
L'Épine	46	118 000 €	414	91	262 000 €	72	433
La Guérinière	21	110 000 €	695	100	250 000 €	79	428
Noirmoutier-en-l'île	54	141 000 €	486	278	310 000 €	88	518
CC de l'île de Noirmoutier	138	118 000 €	467	593	260 000 €	80	465

	Appartement			
	nombre de ventes	prix médians	prix médians (€/m ²)	surface médiane bâti (m ²)
Noirmoutier-en-l'île	48	110 000 €	2468	32
CC de l'île de Noirmoutier	57	112 000 €	2468	32

Entre 2013 et 2015, dans la CCIN, la dynamique des ventes de maisons récentes (moins de 5 ans), anciennes (5 ans et plus) et de terrains à bâtir a été relativement atone par rapport à la période précédente. Les ventes locales de maisons récentes et de terrains à bâtir ont cependant mieux résisté par rapport à la tendance à la baisse enregistrée dans l'ensemble des ventes des communes littorales vendéennes.

Sur la période récente, au niveau local comme dans l'ensemble des communes littorales, la dynamique est répartie pour les trois marchés observés.

En comparaison des évolutions constatées dans l'ensemble des communes littorales vendéennes, on note pour la CCIN :

- une hausse du nombre des ventes de maisons récentes nettement plus importante ;
- la forte augmentation du montant total des ventes de maisons anciennes, légèrement en deçà de l'évolution dans l'ensemble littoral ;
- des niveaux de prix supérieurs pour les trois types de biens ;
- un retour à des niveaux de prix médians de la première période pour les maisons anciennes ;
- une baisse des prix médians des terrains à bâtir comme pour l'ensemble littoral mais avec des surfaces en réduction.

L'écart très important concernant les niveaux de prix de terrains à bâtir en faveur du territoire et l'« envolée » des prix des maisons récentes traduisent la très forte demande locale pour ce type de biens.

L'AMORCE DE SOLUTIONS

Une politique foncière de longue haleine

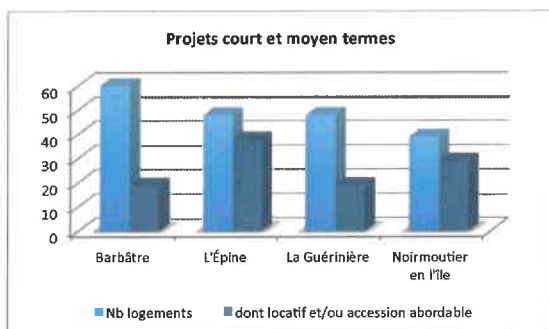
Outre l'investissement par les activités touristiques et le résidentiel de loisirs, le foncier de l'île est depuis longtemps un objet d'attention de la part des collectivités. Compte tenu du prix des terrains, les politiques foncières sont cependant complexes et extrêmement onéreuses. Chaque commune se positionne régulièrement, notamment pour constituer des poches de renouvellement urbain ou des futures zones d'urbanisation.

Les prix sont tellement élevés qu'il est parfois difficile de mener totalement un projet mais l'emprise publique permet alors de participer au programme. Plus récemment, l'arrivée de l'Etablissement Public Foncier de Vendée permet d'avoir une assise financière et une technicité plus aboutie. 3 communes ont une convention avec l'EPF (toutes sauf Noirmoutier-en-l'île).

Une production à venir sur du foncier public

Des acquisitions ciblées et opportunistes en zone U et AU pour des :

- Opérations de renouvellement urbain et diversification : commerces, locatifs
- Lotissements mixtes en densification / extension
- Des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) pour définir le contenu



14 projets publics : ± 90 logements (70 logements en locatif public ou en accession sociale et ±20 logements en accession abordable)

Ces opérations sont programmées sur plusieurs années compte tenu des négociations foncières toujours en cours ou de la difficulté à élaborer un programme financièrement équilibré.

Cette contrainte financière amène souvent les communes à continuer à vendre du terrain à prix libre de manière à compenser les pertes liées au logement social ou abordable. C'est un point majeur, car compte tenu de la faiblesse des ressources foncières, la maîtrise de la destination est primordiale. **Or la cession de terrains à bâtir, sans contraintes, aboutit, au final, quasiment toujours à la création d'une résidence secondaire.**

Des projets publics pour stabiliser des logements permanents

Une démarche notable de la part de toutes les communes, dans des petits espaces



Une offre renforcée pour les personnes âgées

Plusieurs modes d'accueil et de soins sont présents sur l'île (→ **Santé et Action Sociale**) et plusieurs projets sont en cours :

- Résidence Sénior Barbâtre : 31 places
- Réflexions résidence sénior à l'Épine et à Noirmoutier en l'Île
- Déplacement EHPAD dans le centre-ville de Noirmoutier en l'Île

Depuis 2018, 13 logements ont été adaptés grâce à l'aide « autonomie » de l'OPAH et 30 ont bénéficié d'aides pour des travaux d'économie d'énergie. Le reste à financer, pour la partie autonomie, est souvent trop lourd pour des personnes très modestes et âgées : 4 500 € (moyenne des 13 dossiers).

Des logements pour les jeunes et les saisonniers

Des **diagnostics** récurrents :

- Manque de petits locatifs, sur des périodes courtes, à divers moments de l'année, y compris pour des jeunes en insertion
- Des réponses au coup par coup
- L'embauche de jeunes déjà logés

Le logement des employés est une préoccupation majeure des employeurs qui sont prêts à une implication active en lien avec les collectivités.

Les Prêles : résidence sociale 30 places

- Loyers : 424 à 484€, meublés, services, surveillance, soumis à l'APL (permet un RSA)
- A partir de 16 ans
- Souple : bail 1 à 24 mois, préavis de 8 jours
- Taux d'occupation : 91%
- Capacité d'extension sur le site

Les Lutins : centre d'hébergement de 184 lits en chambres doubles

- Obligation de réservation par l'employeur
- Difficultés d'horaires en chambre partagée

Cette solution est peu satisfaisante car elle ne couvre pas la durée de la saison et oblige à la cohabitation.

L'OPAH ET LA RENOVATION ENERGETIQUE

Quelques chiffres clés sur le secteur de l'habitat sur l'île de Noirmoutier, du point de vue environnemental :

- 23% des émissions de gaz à effet de serre
- 42 % des consommations d'énergie, soit 112 GWh
- Des émissions importantes de polluants atmosphériques dont les particules fines (PM10 : 58% ; PM2,5 : 65%), les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (63%) et l'oxyde de soufre (77%)

L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), portée par la Communauté de Communes, vise à renforcer la rénovation thermique, limiter la précarité des ménages et éviter l'insalubrité du parc de logements. Depuis 2018, il intègre également un volet sur la sécurisation des logements face aux risques d'inondation. L'OPAH permet de centraliser l'information sur les financements existants (ANAH, crédits d'impôts, aide des collectivités) et d'apporter un support technique. L'OPAH en cours est assurée par Hatéis Habitat sur la période 2018-2021. Une prolongation de deux années de cette OPAH vient d'être décidée, avec une augmentation des aides apportées par la Communauté de Communes.

Au cours des deux premières années de l'OPAH en cours, seuls une trentaine de projets d'amélioration énergétique de l'habitat ont abouti.

Par ailleurs, alors que les objectifs nationaux de rénovation du bâti visent l'ensemble de la population, l'OPAH apporte une réponse pour les foyers à revenus modestes uniquement. Actuellement, un propriétaire aux

revenus plus élevés ne dispose pas d'accompagnement (ni technique ni financier). Ainsi, de nombreux questionnements restent sans réponse alors même que des sociétés démarchent de manière agressive les propriétaires pour la rénovation dite « à 1€ ».

Par conséquent, sur l'île, le taux de rénovation thermique est relativement faible et loin des objectifs réglementaires de rénovation BBC. Environ 340 logements par an d'ici 2030 (puis 570 logements d'ici 250) devraient être rénovés chaque année pour répondre aux objectifs nationaux.

Enfin, les réflexions autour de l'utilisation de matériaux biosourcés, limitant l'énergie grise de la construction ou de la rénovation, ne sont pas intégrées à l'OPAH actuelle.

TISSU ECONOMIQUE

CADRE GENERAL

Une économie présentielle à forte orientation touristique

L'île de Noirmoutier dispose d'une économie à forte orientation touristique avec une forte dominance de la sphère présentielle (72% des effectifs salariés en 2015) et un marché du travail marqué par la saisonnalité.

A l'image d'autres territoires insulaires, l'île de Noirmoutier n'a jamais vraiment pu développer d'industrie. Ceci s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs structurels :

- Desserte
- Rareté et coût du foncier
- Contraintes environnementales
- Rareté de la main d'œuvre accentuée par l'insularité qui limite l'étendue du bassin d'emploi
- Coût de l'immobilier pour les salariés

Bien que nécessairement liée à l'activité touristique, l'économie du territoire fonctionne autour de plusieurs filières qui permettent à l'île, à l'inverse d'autres territoires littoraux, de **ne pas dépendre d'une mono-activité touristique**.

Emplois selon le secteur d'activité en 2017

	CC de l'île de Noirmoutier		CC de l'île de Ré		CC de l'île d'Oléron		Vendée		France
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	%
Agriculture	429	12,2	226	3,6	992	12,3	12 814	4,9	2,6
Industrie	308	8,8	374	6	498	6,2	52 228	19,8	12,1
Construction	367	10,4	634	10,2	575	7,1	22 819	8,7	6,4
Commerce, transports, services divers	1 552	44,2	3 375	54,3	3 445	42,8	103 340	39,2	46,6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	855	24,4	1 612	25,9	2 539	31,5	72 310	27,4	32,3
Ensemble	3 510	100	6 221	100	8 048	100	263 510	100	100

Source : INSEE

Établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Total	%
Ensemble	1 453	100
Agriculture, sylviculture et pêche	143	9,8
Industrie	110	7,6
Construction	114	7,8
Commerce, transports, services divers	957	65,9
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	243	16,7
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	129	8,9

Source : INSEE

L'île de Noirmoutier bénéficie d'un secteur primaire bien structuré autour de 4 coopératives et de produits spécifiques à valeur patrimoniale. Un travail de labélisation est réalisé par les acteurs du secteur réunis sous l'association « Les Saveurs de l'Île ». L'activité portuaire du port de l'Herbaudière contribue également à la dynamique économique de l'île. Par ailleurs, l'île accueille une industrie de la construction navale mais dont l'activité du groupe Bénéteau, principal établissement employeur du secteur sur l'île, a été mise à l'arrêt suite à la crise sanitaire de 2020. Enfin, le secteur de la construction voit son activité assurée par la réhabilitation pour un parc de résidence secondaire conséquent. **Le tissu économique de l'île se compose de 1 453 établissements actifs dont 70% ont 0 salarié et 97% ont moins de 10 salariés selon l'INSEE en 2015 (93,7% en Vendée, 94,2% en France). Une étude de la CCI et de la CMA la même année dénombrait 773 établissements (hors auto-entreprises, professions libérales, activité agricole, activité de siège sociaux, saisonnier).**

EMPLOI

	CC île de Noirmoutier	Vendée
<i>Source : INSEE 2017</i>		
Nombre d'emplois dans la zone	3 638	262 794
Actifs nbs et % de la population des 15-64 ans	3 596 (72,7%)	302 366 (76,4%)
Ratio emplois/actifs	101	87

L'île de Noirmoutier dispose d'un équilibre parfait avec autant d'emplois sur son territoire que d'actifs en 2017. **Cependant, cette réalité cache plusieurs dynamiques avec une perte entre 2007 et 2017 du nombre d'actifs (-386) plus importante que du nombre d'emplois (-88 source : INSEE).**

En 2017, **56,4% des actifs de l'île ayant un emploi, soit 1 784 personnes, travaillaient dans leur commune de résidence.** 43,6% travaillaient, donc, ou dans une autre commune de l'île ou sur le continent (voir les données complémentaires dans le chapitre « mobilité »).

En 2017, **25,8% des emplois étaient des emplois non-salariés** contre 14,1% en Vendée, ce qui souligne la part importante de l'entrepreneuriat (indépendants ou employeurs) dans l'emploi.

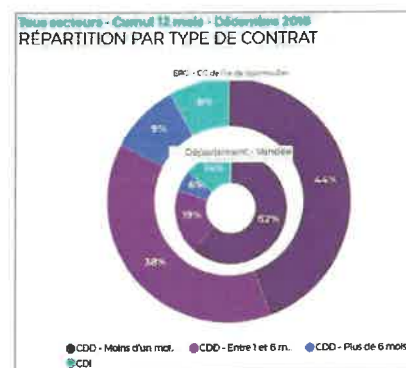
Un marché du travail marqué par la saisonnalité

Avec l'impact de la saisonnalité, le nombre de demandeurs d'emploi varie en moyenne du simple au double entre la période estivale et hivernale. **En 2019, 23% des recrutements dans le privé se sont faits en juillet et 18% en avril.** On retrouve logiquement **une forte proportion de recrutement sous contrat en CCD entre 1 et 6 mois (38%).**

Il n'existe pas de calcul du taux de chômage à l'échelle de l'EPCI. La Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier fait partie du bassin d'emploi de Challans dont le taux de chômage en 2019 était de 7,7% contre 8,4 % en France.

Le taux de chômage serait d'environ 11,7% sur l'île de Noirmoutier, avec un taux de 8,5 % en juin 2019 et 15,6 % en décembre 2019 (*calcul réalisé sur le nb d'actifs au recensement INSEE 2017*).

En septembre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi catégorie A de longue durée (+ d'un an) sur l'île était de 161.



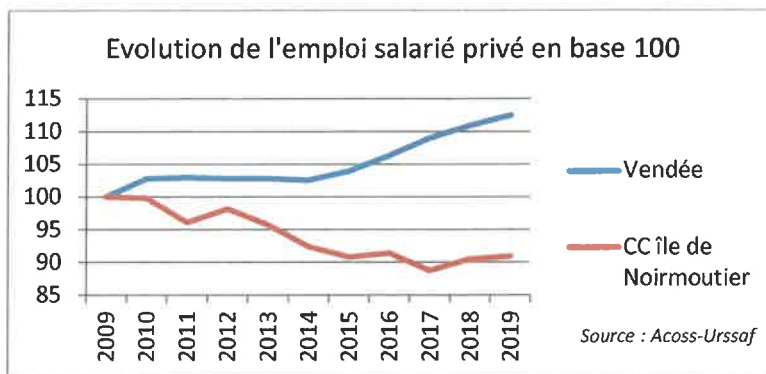
Sur l'année 2019, on comptait 4 403 recrutements cumulés (*hors intérim, source pôle emploi*).

Les deux premiers secteurs recruteurs sont la restauration et l'hébergement qui connaissent même des difficultés à pourvoir à l'ensemble de leurs besoins en personnel. On retrouve en troisième position la « culture de légumes », liée notamment à la culture de la pomme de terre dont la saison s'étale de mars à juillet.

Une activité hivernale en baisse (hors impact COVID-19, agriculture, sylviculture et pêche)

Les effectifs salariés sont mesurés en fin d'année **suivant les contrats en cours au 31 décembre**. Les contrats estivants ne sont pas pris en compte, mais il reste **un indicateur de l'évolution de l'emploi à l'année et d'activité en période hivernale**.

Salarié = CDI ou CDD, temps plein ou temps partiel hors d'apprentissage.



Marquée par la conjoncture, l'évolution du nombre des emplois salariés privés est ralentie sur la période 2008/2014 en Vendée comme au niveau national, avant de connaître une croissance jusqu'à ce jour. Cependant, le territoire de l'île de Noirmoutier se démarque avec une baisse continue jusqu'en 2018. L'île passe de 1 608 emplois salariés privés en 2009 à 1 462 en 2019, soit une baisse de -146 salariés mais dont 50 (services non marchands) font suite au transfert de l'ancienne Maison de repos Bon secours à la Guérinière au centre hospitalier Loire-Vendée-Océan en 2010 (fermé en 2013). **Cette dynamique négative peut s'expliquer en partie par la baisse de la population permanente sur la même période.**

	2009	2019	Ev. Nbs
Services non marchands	236	163	-73
Construction	176	190	14
Industrie	190	199	9
Hôtellerie-restauration	255	227	-28
Autres services marchands	308	262	-46
Commerce	443	421	-22

Source : Acoess-Urssaf

Les deux secteurs à avoir connu une évolution plus positive sont la construction et l'industrie. Le secteur de **la construction, reparti depuis 2010, connaît actuellement une évolution favorable après une accalmie en 2015**. L'industrie suit une évolution positive depuis 2015, principalement grâce à **une augmentation de l'emploi salarié dans le**

domaine de la boulangerie-pâtisserie (inclues les fabrications artisanales associées à la vente au détail). **L'industrie navale évolue positivement avec une hausse globale depuis 2009 de plus 20 salariés. Cependant, le départ récent des suites de la crise sanitaire, du groupe Bénéteau, un des principaux employeurs de l'île, accentuera la tendance à la baisse avec également un probable impact selon le départ des familles touchées sur l'activité hivernale du commerce, de la restauration et de certains services.**

Le commerce a connu une baisse globale de -22 salariés depuis 2009 avec une première chute jusqu'en 2013 et une seconde entre 2015 et 2017 (notamment liée aux commerces de gros de matériaux de construction et de poissons/crustacés), toujours suivi d'un rebond, mais sans revenir à l'état précédent.

La baisse presque constante dans l'hôtellerie-restauration (hors recrutement estival) concerne tous les secteurs à l'exception de l'hôtellerie sur Noirmoutier-en-île qui connaît un rebond depuis 2015, et des campings. Elle s'explique plus particulièrement par la baisse des effectifs dans la restauration traditionnelle avec -18 salariés et la reprise du camping de la Court par la municipalité de la Guérinière (passage à l'emploi public et non une perte d'emploi). **Cette baisse contraste avec le nombre**

d'établissements employeurs qui a, lui, augmenté de 23 dont 6 en débit de boisson, 6 en restauration rapide et 6 en restauration traditionnelle.

Les services marchands dont les effectifs sont en baisse depuis 2009 sont principalement les activités immobilières (agences et exploitations d'immeubles non résidentiels), les agences postales et les coiffeurs à Noirmoutier-en-l'Île.

Des Structures de proximité d'accompagnement à l'emploi

La Maison Intercommunale de l'Emploi, service de la Communauté de Communes, facilite l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi en proposant un service de proximité en matière d'information gratuite, d'orientation, de formation, d'insertion et d'accès au logement. Elle accompagne également des employeurs dans leur recrutement, dans la définition des postes et la diffusion des offres sur le site Internet de la Communauté de Communes. Un forum de l'emploi saisonnier est organisé chaque année et un forum des métiers tous les 3 ans, à destination des élèves de l'île de Noirmoutier.

Un relais pour des partenaires qui assurent leurs permanences :

- **antenne ESNOV'HER (association intermédiaire)**. Un partenariat existe avec la Communauté de Communes qui compte dans ses effectifs un agent à temps plein au sein de la Maison de l'emploi mis à disposition d'ESNOV.
- permanences sur rendez-vous de la Mission locale, Pôle Emploi, les travailleurs sociaux de la CAF et de la Sécurité Sociale, le service pénitentiaire et l'UDAF
- point accueil CAF et CPAM (visio-guichet)
- adhésion au réseau des MIFE (Maisons de l'Information sur la Formation et l'Emploi) et à ce titre, la Maison de l'Emploi est un service labellisé « Orientation pour Tous »

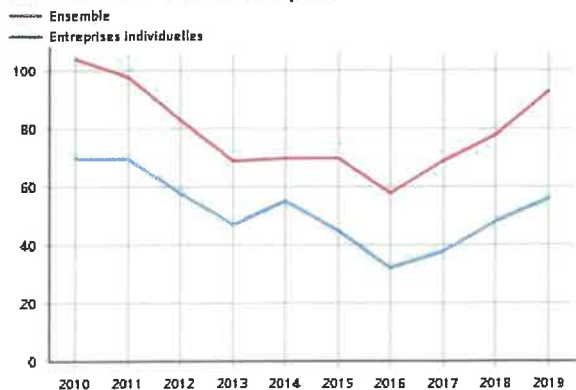
Un projet de déploiement d'une **maison « France Services »** sera mis en œuvre en septembre 2021.

La Maison de l'emploi a signé une convention de **partenariat avec le GENOV** (Groupement d'Employeurs) pour renforcer leur complémentarité en matière d'accompagnement.

CREATION D'ENTREPRISES (hors agriculture)

Une dynamique qui suit les tendances nationales avec un rebond entre 2016 et 2019 de +62% (+68% en France et 69% en Vendée). La connaissance

DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises



Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2019

	Entreprises créées	
	Nombre	%
Ensemble	93	100
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	12	12,9
Construction	5	5,4
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	17	18,3
Information et communication	3	3,2
Activités financières et d'assurance	1	1,1
Activités immobilières	12	12,9
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	21	22,6
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	14	15,1
Autres activités de services	8	8,6

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

préalable du territoire et l'attachement à son cadre de vie sont des éléments déterminants à l'implantation récente des entreprises. Les liens antérieurs (famille, amis, tourisme, clients, fournisseurs...) sont importants dans le choix d'implantation.

TOURISME

Une stratégie touristique axée sur l'authenticité

La stratégie touristique élaborée en 2011 autour du « **goût des moments vrais** », a permis de mieux asseoir l'image de l'île autour de la nature préservée, la famille et l'authenticité. La stratégie fixait également comme objectifs : le développement des ailes de saisons, une offre de loisirs axée sur le vélo, les produits du territoire et le nautisme, le maintien de la capacité des hébergements, et enfin cibler une clientèle française mais diversifiée et, sur le plus long terme, inscrire le site du Gois au patrimoine mondial de l'UNESCO (étude en cours).

Préserver cette image de marque implique de ne pas céder à toutes les modes parfois trop court-termistes, parce que cette absence façonne aussi cette image de marque.

Accueil et hébergements

Au 1er Janvier 2020	CC de l'île de Noirmoutier	CC de l'île de Ré	CC de l'île d'Oléron	CC de Pays Bigouden Sud	Département de la Vendée
Nb de chambres et capacité des hôtels	431	963	741	210	5 341
Nb d'emplacements et capacité des campings	3 221	7 743	12 393	3 382	56 881
Nb de places et capacité d'autres hébergements collectifs	921	4 414	3 729	656	19 079
Total	4 573	13 120	16 863	4 248	81 301

L'île dispose d'une **capacité d'accueil en hébergements marchands nettement inférieure** à celles des îles de Ré et Oléron.

Fréquentation

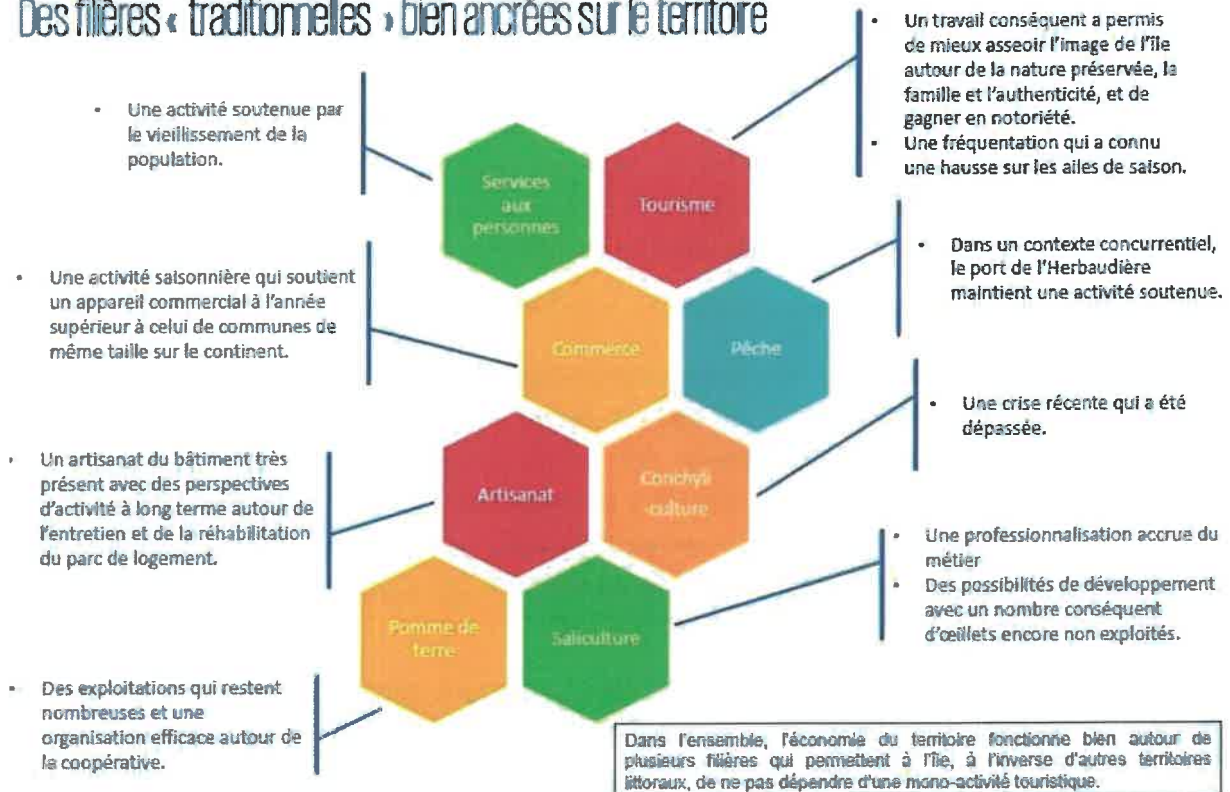
Suivant le trafic routier, depuis 1995 la fréquentation est en légère baisse en juillet-août (-8,42%) au profit des ailes de saison.

60 599 personnes renseignées à l'office du tourisme en 2018, 91% de clientèle française. Une clientèle étrangère principalement belge, allemande et britannique.

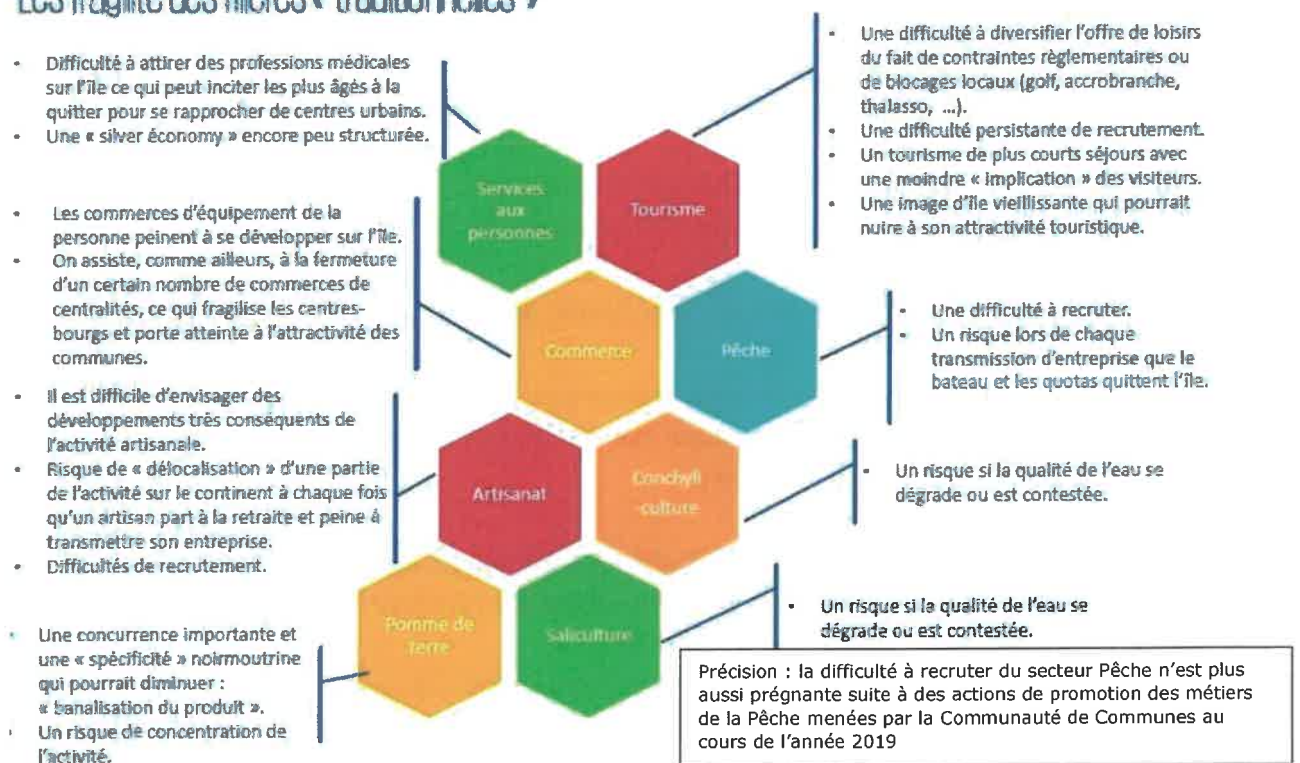
DES FILIERES ANCREES SUR LE TERRITOIRE

Approche synthétique résultant des travaux d'ateliers et d'entretiens téléphoniques dans le cadre de la stratégie économique.

Des filières « traditionnelles » bien ancrées sur le territoire



Les fragilités des filières « traditionnelles »



Le territoire compte 4 Zones intercommunales d'Activités Economiques : les parcs de la Basse Salaisière et de la Salorge à Noirmoutier en l'île, celui des Mandeliers à la Guérinière et enfin celui de la Gaudinière à Barbâtre.

La demande de foncier à vocation économique est importante sur le territoire avec notamment des activités consommatrices en espace de stockage (construction et réparation navales, hivernage, BTP, paysagistes). Le foncier à vocation économique est particulièrement rare sur l'île et les prix élevés. Contrairement à ce qui se pratique sur le continent, l'enjeu n'est pas de commercialiser les terrains, ni de louer la totalité des locaux, le plus vite possible, mais de conserver, en permanence des disponibilités pour accueillir les projets qui n'auraient pas d'autres solutions. L'objectif doit être d'assurer le parcours résidentiel des entreprises pour les accompagner dans leurs étapes de développement et d'assurer des disponibilités pour l'accueil d'activités nouvelles sources d'emploi. L'ensemble des établissements en zones d'activités sont raccordables à la fibre.

Disponibilités et potentialités foncières

Les deux zones sur la commune de Noirmoutier-en-l'Île sont entièrement commercialisées. Les **disponibilités totales restantes sont de 11 064 m² classés en zone bleue PPRL**, soit 8 218 m² sur le parc de la Gaudinière et un ensemble de 2 816 m² sur celui des Mandeliers. En février 2020, l'intercommunalité a fait l'acquisition d'un ensemble immobilier de 1 139 m² dont 850 m² bâtis. Cette opportunité foncière devrait faire l'objet d'un projet de démolition pour **la construction d'un ensemble de 4 à 5 modules qui seront mis en location** principalement pour des activités artisanales répondant à la demande.

Des possibilités d'extension sont inscrites aux PLU des communes, cependant en dehors des 2,5 ha d'extension parc de la Basse Salaisière, ces zones sont classées en Rouge au PPRL et restent en conséquence très contraignantes à aménager, avec notamment l'obligation de surélévation des futures constructions et l'interdiction du remblai.

Stratégie foncière en œuvre

Dans le cadre de sa politique de protection du foncier, la Communauté de Communes mène déjà plusieurs actions :

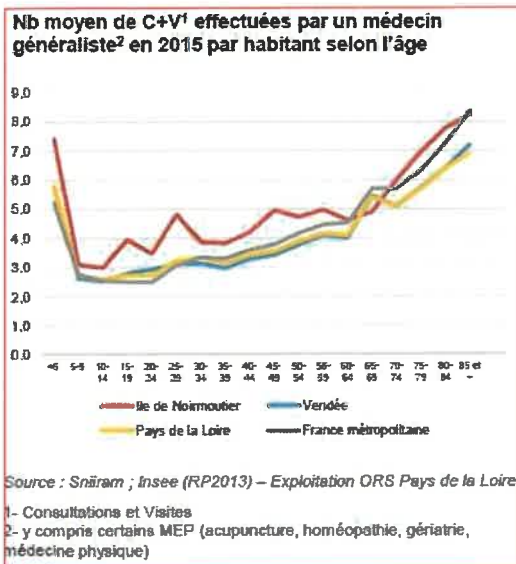
- Recherche de densification (découpage des lots disponibles)
- Une commercialisation accompagnée de garanties de la part des entreprises (clause anti-spéculative)
- Etude pour une commercialisation sous forme de baux longues durées (emphytéotique, à construction)
- Acquisition et rénovation de bâtiments économiques pour être mis en location (préemption par la commune puis acquisition à l'amiable par l'intercommunalité)
- Privilégier les activités sources d'emploi

La Communauté de communes est propriétaire de 4 bâtiments en zone d'activités :

- Escalier Entreprise – 3 bureaux, 11, 13 et 18 m² (surface totale de 100m²)
- Bâtiment n°1 Mandeliers – 160 m² terrain – 500 m²
- Bâtiment n°2 Mandeliers - 850 m² terrain - 1 139 m² (démolitions et constructions nouvelles à venir)
- Bâtiment n°1 Basse Salaisière – 280 m² terrain 700 m²

MEDECINS GENERALISTES ET PROFESSIONNELS DE SANTE

La Communauté de Communes compte 7 médecins généralistes (contre 11 en 2017) dont 4 exercent au sein **de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)**, qui se compose de 2 entités pour faciliter l'accessibilité géographique aux soins (une à Noirmoutier en l'Île et une à Barbâtre).



Les besoins de soins en médecine générale sur l'île sont **particulièrement importants et spécifiques** en raison de :

- la forte proportion de personnes âgées,
- d'une population temporaire venant multiplier le nombre de résidents par 2 en moyenne sur l'année et par 4 en juillet-août
- d'un éloignement des « spécialistes » et des services d'urgence.

Pour répondre à ces besoins, **les médecins généralistes de l'île s'organisent**, mais cela génère un niveau d'activité élevé, une charge de travail importante. Par exemple, pour faciliter l'appui de remplaçants ou médecins temporaires, ils sont particulièrement impliqués en tant que maîtres de stage ce qui permet d'établir des liens avec de jeunes professionnels.

En complément de la Maison de Santé, une **Maison de Garde** à Noirmoutier-en-Ile assure un service de proximité, le territoire étant éloigné des grandes infrastructures hospitalières implantées sur le continent :

- Les urgences le Week-end et la nuit,
- Une table de radiologie qui fonctionne sur RDV, avec une prescription.
- Des permanences de spécialistes la semaine (5 spécialistes : Psychomotricienne, Médecin angiologue, Orthophoniste, Orthoptiste, diététicienne)

Professionnels fonctions médicales

Libellé commune	Médecin généraliste	Dentiste	Sage-femme	Gynécologue Obstétricien	Pédiatre	Ophtalmologue
Barbâtre	3	0	0	1	1	0
L'Épine	1	1	0	0	0	0
La Guérinière	0	1	0	0	0	1
Noirmoutier-en-l'Île	3	2	1	0	0	0
CdC Noirmoutier	7	4	1	1	1	1

Professionnels fonctions paramédicales

Libellé commune	Infirmier	Masseur Kinésithérapeute	Orthophoniste	Orthoptiste	Pédicure Podologue	Psychomotricien	Psychologue
Barbâtre	2	1	0	0	0	0	0
L'Épine	2	3	0	0	1	1	1
La Guérinière	3	3	1	0	1	0	0
Noirmoutier-en-l'île	6	5	0	1	3	1	0
CdC Noirmoutier	13	12	1	1	5	2	1

Des actions incitatives

La Communauté de Communes mène une **politique incitative à l'accueil des professionnels de santé sur l'île**. Elle se concentre sur l'entretien des locaux de la Maison de Santé et un ensemble d'aides aux logements des professionnels.

- Construction en 2015 et gestion du bâtiment de la Maison de Santé Pluridisciplinaire
- 24 étudiants aux métiers de la santé aidés depuis 2010 (prise en charge d'une partie de leur loyer)
- 3 médecins remplaçants soutenus pour leur loyer saisonnier depuis 2017
- 7 nouveaux professionnels de santé ayant un projet professionnel sur le territoire accompagnés depuis 2016
- 15 000 € de budget annuel pour la bourse d'études pour les étudiants de 3ème cycle de médecine générale. Ce dispositif, mis en place en 2011, n'a jusqu'à ce jour été utilisé qu'une seule fois mais a donné lieu à un remboursement, le professionnel ne s'étant finalement pas installé sur l'île.
- Prise en charge pour moitié du coût des 3 cabinets pour les médecins saisonniers
- Projet d'aménagement de la « Maison du Directeur » pour les logements saisonniers, dont les professionnels de santé

Le Plan Unique Santé Social

La Communauté de Communes s'engagera en 2021 dans une démarche de contractualisation unique avec la CAF et l'ARS : le Plan Unique Santé Social (PLUSS) regroupera un Contrat Local de Santé et une Convention Territoriale Globale, ce qui permettra d'établir un diagnostic complet du territoire, sur ces deux thèmes, afin de permettre ensuite de définir les priorités.

Ce PLUSS conduira donc à :

- Un état des lieux actualisé Santé / Social / Gérontologie
- Plus d'actions pour les habitants
- Plus de partenariat et de cohérence dans les actions engagées
- Plus de synergie et d'articulation des politiques publiques
- Plus d'efficacité dans la mobilisation des fonds publics

ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMIE

La part des bénéficiaires de l'Allocation Départementale Personnalisée d'Autonomie (ADPA) chez les plus de 75 ans est parmi les plus faibles du département (entre 125 et 170 ‰) et seulement 1/3 environ sont classés GIR 1 et 2 (forte dépendance). Comme pour l'ensemble du littoral vendéen, la part des personnes classées GIR 1 et 2 résidant à leur domicile est plus importante que pour le reste du département.

Sur le territoire, on compte 9 places en EHPAD pour 100 personnes âgées de plus de 75 ans, soit le deuxième taux le plus faible du département (15,2 en moyenne en Vendée). Le prix de journée moyen en établissement sur l'île est de 50,06€ contre 48,1€ en moyenne en Vendée. Cependant, l'île est parmi les EPCI où les pensions de retraite perçues sont les plus élevées du département, entre 25 000€ et 25 954€ par an. Ainsi, peut se poser la question du profil des usagers des services d'accompagnement à l'autonomie.

Il n'existe pas d'offre de famille d'accueil pour les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap sur le territoire de l'EPCI.

Les établissements pour personnes âgées dépendantes et résidences seniors

La Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier compte sur son territoire 2 EHPAD, 1 résidence autonomie intergénérationnelle et 1 service d'accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés.

- **Hôpital de Noirmoutier** (établissement de proximité concourant principalement à la prise en charge des personnes âgées, pas de soins d'urgence)
 - Soins de Suite et Réadaptation – 15 lits
 - Unité de Soins de Longue Durée – 21 lits
 - EHPAD – 96 lits
- **Résidence l'Estran de la Guérinière**
 - EHPAD - 31 places (géré par l'ADMR)
 - un pôle médico-social regroupant l'ensemble des services existants de l'ADMR
 - un ensemble de quatorze logements locatifs, gérés par Vendée Logement
- **Résidence autonomie La Rocterie à Barbâtre**

L'Ehpad a déménagé à La Guérinière en 2019. Le centre communal d'aide sociale propose sur le site une nouvelle formule d'accueil, intégrant de la mixité intergénérationnelle. Sur ses 31 logements, 17 sont occupés par des personnes âgées autonomes qui bénéficient toutes d'une gamme de services : repas, lingerie, télésurveillance de nuit, veille, animations et suivi journalier des résidents qui peuvent bénéficier de l'aide d'intervenants extérieurs, médicaux, paramédicaux et de soins à domicile. Les autres logements sont occupés par des couples ou des célibataires jeunes actifs travaillant sur l'île.

- **La Guérite accueil de jour à la Guérinière – rattaché juridiquement à l'ADMR**

Ce service peut accueillir simultanément 6 personnes du lundi au vendredi de 9H à 16H30. Il offre un lieu de rencontre et d'échanges pour les personnes désorientées atteintes de la maladie d'Alzheimer et leurs aidants. L'animation et l'encadrement sont assurés par une équipe de professionnels (aides-soignants, aides médico-psychologiques, auxiliaires de vie, infirmiers, animatrice) formés à l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés.

Les établissements et services en faveur de l'inclusion pour les personnes en situation de handicap

L'île compte **1 établissement et service d'aide par le travail** avec un centre d'habitat dont la gestion est assurée par l'association les Quatre Vents.

L'activité économique de l'ESAT repose sur un Village Vacances. Cette activité constitue un moyen au service de la finalité d'insertion professionnelle et sociale des travailleurs en situation de handicap. Il emploie 70 travailleurs handicapés.

Le Centre d'habitat offre les modalités d'accompagnement suivantes : un foyer d'hébergement de 20 places, 5 logements sociaux indépendants pour les travailleurs, un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de 40 places et un foyer de vie de 15 places afin de répondre au vieillissement et aux incapacités de travail des usagers des Quatre Vents.

Pour les enfants, l'école Edouard Richer de Noirmoutier et le Collège Molière de Noirmoutier accueillent des élèves dans le cadre du dispositif ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire). Ce dispositif permet l'inclusion des enfants en situation de handicap dans le milieu scolaire. L'objectif est de les inclure au maximum dans les classes dites « classiques », tout en prévoyant des temps en dehors de ces classes, sous la responsabilité d'un enseignant spécialisé qui partage son temps entre les deux établissements. Nombre d'élèves accueillis : 4 à l'école – 9 au collège.

Par ailleurs, la **Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées**, créée en 2008 et installée en 2009, est une instance de concertation dont le but ultime est de rendre tout accessible à tous : accès à la chaîne de déplacement (transport, voirie), aux espaces verts, aux services publics, à l'éducation, au logement. Elle compte 30 membres dont des élus, associations représentant les personnes en situation de handicap, personnes âgées, représentants économiques et usagers. Depuis 2009, 20 établissements recevant du public ont été examinés.

L'Association Grandir Ensemble intervient également sur l'île ; elle a pour objectif de défendre les droits des personnes handicapées et favoriser le « vivre ensemble ».

L'aide à domicile

Environ 350 personnes âgées ou handicapées bénéficient du service de maintien à domicile. L'aide à domicile est structurée autour de **3 organismes** implantés comme suit :

- Un pôle basé à la résidence l'Estran sur la commune de La Guérinière qui regroupe l'ADMR et le SSIAD qui interviennent toutes deux sur les 4 communes de l'île. Le service d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) propose toute une gamme de prestations, des services aux handicapés, services aux personnes âgées, livraison et / ou préparation de repas, garde d'enfants, travaux ménagers, jardinage, soutien scolaire.

- Une structure Axéo services Aid'a No filiale de La Poste et basée à Noirmoutier en l'île qui offre un service d'aide et de maintien à domicile pour les personnes en convalescence, âgées, handicapées ou à mobilité réduite.

La difficulté actuelle pour les services d'aide à la personne est liée au recrutement des aidants et soignants, ce qui risque de poser problème à l'avenir pour la satisfaction de la demande.

CLIC Coord'âge : Le Centre Local D'Information et de Coordination, basé à Challans, est un lieu d'accueil, d'évaluation des besoins, d'information et de conseils, d'accompagnement pour les personnes de plus de 60 ans. Il participe à la coordination des professionnels du secteur pour faciliter le maintien à domicile de la personne de plus de 60 ans ou l'aider à entrer en structure ou encore prendre le relais après une hospitalisation.

Le retour à l'autonomie par l'insertion professionnelle

ESNOV'HER : cette antenne de l'association intermédiaire Emploi Solidarité dans le Nord-Ouest Vendéen, apporte un service aux particuliers-employeurs, entreprises et collectivités sur des besoins ponctuels ou réguliers (ménage, bricolage, jardinage, manutention, entretien des espaces verts, renfort en collectivités, en agriculture, en hôtellerie-restauration...). Elle propose ainsi des missions de travail à des demandeurs d'emploi en insertion pour faciliter leur retour à un emploi durable, les accompagnant également dans leur projet professionnel. Un partenariat existe avec la Communauté de Communes qui compte dans ses effectifs un agent à temps plein au sein de la Maison de l'emploi mis à disposition d'ESNOV.

ACTION SOCIALE

Les Centres Communaux d'Action Sociale

Les CCAS, présents dans les quatre communes, mènent une action générale de prévention et de développement social, en direction des retraités et personnes âgées, des personnes handicapées, des familles et enfants et des personnes et familles en difficulté.

Les CCAS assurent des missions diverses (selon les communes) : accueil, écoute, accompagnement dans les démarches administratives, versement d'aides (régulières ou ponctuelles, aide au chauffage...), attribution d'aide alimentaire, portage des repas, organisation et collecte alimentaire (banque alimentaire), attribution de logements locatifs publics, gestion des événements exceptionnels (canicule, plan hivernal, pandémies), distribution colis de Noël, orientation vers d'autres organismes.

Aide Alimentaire

L'épicerie sociale de Noirmoutier-en-Ile, inaugurée en 2017, est ouverte aux personnes aux faibles ressources et propose des produits alimentaires ou d'hygiène à faible coût. La structure est soutenue par de nombreux organismes caritatifs et la banque alimentaire de Vendée est son principal fournisseur. Les rayons sont également alimentés par des dons de producteurs, associations et commerçants locaux.

Les personnes en difficulté peuvent être orientées par les services sociaux ou reçues directement par la responsable.

En décembre 2020, le nombre de bénéficiaires de ce service était de 57 personnes.

Portage de repas : service de livraison de repas destiné aux personnes âgées et handicapées qui ne peuvent assurer elle-même la fabrication de leurs repas.

- A Noirmoutier en l'Île, les repas sont préparés à l'hôpital local et livrés en liaison chaude tous les jours de la semaine.
Tarifs : en service régulier 9,15€ / jours – en service occasionnel : 9,70€ / jour
55 bénéficiaires
- A Barbâtre, les repas sont livrés en liaison chaude, tous les jours de la semaine. Tarif : 10€ le repas du midi
14 bénéficiaires.

Espace Grain de Sel à Noirmoutier en l'Île

Espace d'accueil et d'animation, ce centre social municipal, agréé par la CAF, et adhérent à la Fédération des Centres Sociaux de Vendée, propose des activités pour tous et un point d'accueil à la vie associative.

Acteurs nationaux ayant des antennes ou des interventions sur l'île : la Croix Rouge, le Secours Catholique, les Restos du Cœur (70 personnes bénéficiaires), la Ligue des Droits de l'Homme, le Secours populaire (environ 30 bénéficiaires de l'aide alimentaire)

ENFANCE / JEUNESSE

Evolution du nombre des naissances entre 2010 et 2019

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Barbâtre	17	21	16	6	4	11	10	6	6	5
L'Epine	6	15	9	12	13	3	9	10	9	7
La Guérinière	9	10	9	4	6	5	7	8	9	7
Noirmoutier en île	28	28	21	33	30	23	29	21	21	29
Total	60	74	55	55	53	42	55	45	45	48

Le nombre de naissances entre 2010 et 2019 baisse significativement, en particulier sur la commune de Barbâtre. Cette baisse se confirme en 2020 avec un nombre de **34 naissances** sur l'île (données PMI).

Par ailleurs, l'indice de jeunesse (part des moins de 20 ans sur les plus de 60 ans) est de 0,36 en 2017, nettement inférieur à celui de la Vendée (0,9). Il est en constante baisse (0,8 en 1999 / 0,46 en 2013)

EQUIPEMENTS ET SERVICES A LA PETITE ENFANCE

La PMI

La puéricultrice de la PMI, qui reçoit les avis de naissance, est présente sur l'île au moins une journée tous les 15 jours (le mardi) et répond aux besoins des familles, en proposant des RDV en Maison Départementale des Solidarités et de la Famille (MDSF) ou à domicile. La sage-femme (qui reçoit les déclarations de grossesse) s'y déplace en fonction des besoins (RDV en MDSF ou à domicile).

Un centre multi-accueil

Le centre multi-accueil des Poissons clowns dépend de la commune de Noirmoutier en l'île. Il accueille 40 enfants, des quatre communes de l'île, âgés de 10 semaines à 4 ans. Les enfants sont encadrés par une équipe de 15 personnes constituée.

Le centre met en place différents types d'accueil : un accueil régulier (horaires fixes ou variables en fonction des besoins des familles), un accueil occasionnel et un accueil d'urgence.

Les assistantes maternelles

Il y a actuellement sur l'île, 21 **assistantes maternelles agréées** sur l'île. De plus, une **maison d'assistantes maternelles** « La Bambinerie » a été créée en 2018 sur la commune de L'Epine. 3 assistantes maternelles y travaillent et peuvent accueillir jusqu'à 4 enfants chacune.

Basé à la Guérinière, le **relais d'assistantes maternelles (RAM)** itinérant favorise les échanges entre parents, assistantes maternelles et professionnels de la petite enfance. Il facilite les démarches et informe toute personne concernée par l'accueil du jeune enfant. Ses principes sont : la gratuité, la neutralité et la confidentialité.

Le relais organise des activités lors de matinées d'éveil, ouvertes à toutes les assistantes maternelles de l'île, sur toutes les communes du territoire.

Il est financé à hauteur de 11 500 € par la CAF et l'excédent est pris en charge par les quatre communes à hauteur de 25% chacune.

ACCUEIL SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

Les établissements scolaires

Scolarisation en école primaire (2020/2021) :

	Nom de l'Ecole	Nombre de classes	Nombre d'élèves
Barbâtre	La Rose des Dunes	4	79
La Guérinière	Pierre Loti	3	75
	N-D de l'Assomption	2	33
L'Epine	Les Tilleuls	2	47
Noirmoutier en l'Ile	Le Rocher des Lutins	2	41
	Edouard Richer	4	93
	Saint Philbert	6	145
Total		23	513

Scolarisation au collège :

2 collèges situés à Noirmoutier
 - Collège public « Molière » :
 8 classes - 210 élèves
 - Collège privé « Les Sorbets » : 7 classes - 129 élèves

La part des enfants scolarisés à domicile est faible : 13 enfants (écoliers et collégiens) pour l'année scolaire 2020/2021.

La restauration scolaire

La restauration scolaire est gérée par chaque municipalité avec un prix des repas et une organisation qui varient entre les communes.

	Tarifs	Organisation	Nombre moyen de repas
Barbâtre	3,20€	Repas préparés par MEDIREST à la Rocterie - livrés en liaison chaude	66
La Guérinière	3,50€ A partir du 2 ^{ème} enfant : 3,40€ Repas occasionnel : 3,70€	Repas préparés par RESTORIA à Bon Secours - livrés en liaison chaude	85
L'Epine	1€ Repas occasionnel : 3,5€	Repas préparé par l'ESAT des Quatre-Vents - livrés en liaison chaude	37
Noirmoutier en l'Ile	3,20€ Repas occasionnel : 3,45€	Repas préparés à la cuisine centrale de la commune - livrés en liaison chaude	245

Les repas du collège Molière sont préparés directement sur place alors que ceux du collège Les Sorbets sont livrés en liaison froide par l'entreprise Restoria de Bournezeau.

Les accueils périscolaires et extrascolaires

Accueils périscolaires :

	Tarifs		Organisation
	Matin	Soir	
Barbâtre	1,39€ ou 1,66€ Suivant quotient familial	2,30€ ou 2,80€ Suivant quotient familial	Accueil par « les Petits cagnots » (Amicale Laïque) De 7H30 à 9H et de 16H30 à 19H
La Guérinière	1,54€ ou 1,90€ Suivant quotient familial	2,77€ ou 3,06€ Suivant quotient familial	Accueil pour les deux écoles dans des locaux municipaux, en partenariat avec l'Amicale Laïque de Noirmoutier. De 7H45 à 9H et de 16H30 à 18H45
L'Epine	1,40€	2,25€	Accueil par des agents municipaux
Noirmoutier en l'Ile	1,54€ ou 1,90€ Suivant quotient familial	2,77€ ou 3,06€ Suivant quotient familial	Ecoles publiques : Accueil de 7H45 à 9H et de 16H30 à 18H45 par l'Amicale Laïque
	1,5€	2,5€ Goûter non compris	Ecole privée : garderie dans l'enceinte de l'école, encadrée par un membre du personnel OGECE de l'école De 7H30 à 8H35 et de 17H à 19H 16€ d'inscription par famille

Accueils extrascolaires :

Deux structures gérées par l'Amicale Laïque, aux tarifs sensiblement identiques (suivant quotient familial) et aux modalités d'organisation similaires.

Accueil de Loisirs « d'Her et d'eau » à Noirmoutier-en-île	Accueil de loisirs « Les Petits Cagnots » à Barbâtre
<ul style="list-style-type: none">- Accueil le mercredi de 9H à 17H- Accueil pendant les petites vacances scolaires, les jours de la semaine, de 9H à 17H. Pour les vacances de Noël, ouverture uniquement en fonction du calendrier et des demandes. Péricentre de 7H45 à 9H et de 17H à 18H- Accueil durant les vacances d'été de 9H à 18H Péricentre de 7H45 à 9H et de 17H à 18H45 Accueil possible à la journée ou à la demi-journée	<ul style="list-style-type: none">- Accueil le mercredi de 9H à 17H- Accueil pendant les petites vacances scolaires, les jours de la semaine, de 9H à 17H Péricentre de 7H30 à 9H et de 17H à 19H- Accueil durant les vacances d'été de 9H à 18H Péricentre de 7H30 à 9H et de 18H à 19H Accueil possible à la journée ou à la demi-journée

Espace Grain de Sel

L'espace Grain de Sel, situé sur la commune de Noirmoutier-en-Ile, offre deux services à destination des jeunes et des familles.

- **Un site d'accueil d'adolescents**, lieu de rencontres et d'échanges pour tous les jeunes de 11 à 17 ans, ouvert du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires et le mercredi et le samedi hors vacances scolaires.

Tarifs (2021) : 13€ pour les habitants de Noirmoutier-en-Ile – 15€ pour les autres communes (tarif dégressif à partir de deux personnes du même foyer)

Fréquentation 2019 : 89 jeunes inscrits (60% de Noirmoutier en l'Ile, 16% de l'Epine, 8,5% de Barbâtre, 15% de la Guérinière et 3% autres)

- **Un secteur Familles**, lieu d'échange ouvert à l'ensemble des parents et qui a vocation à mettre en œuvre, avec des parents volontaires, un projet ayant pour objectifs de soutenir les familles dans leur quotidien, contribuer à leur épanouissement et coordonner les actions qui les concernent sur le territoire. Les actions sont de trois ordres : des « Rendez-vous Tribu », des conférences, des temps d'accueil individuels et collectifs spécifiques.

Fréquentation 2019 : 55 familles participantes aux Rendez-vous Tribu – 318 participants dont 199 enfants et 119 parents ou grands-parents.

DES ATTENTES FORTES DE LA PART DES JEUNES

L'enquête Longue Vue a mis en avant des attentes particulièrement fortes de la jeunesse, à plusieurs niveaux :

- Programmation culturelle à l'année, abordable et diversifiée et plus largement création de lieux de rencontres ou de divertissements
- Développement de l'offre de formation et soutien à la création d'activité
- Prise en compte accrue de leur opinion

Elle a révélé également un niveau de pessimisme élevé : près d'un jeune de moins de 30 ans sur 2 est pessimiste quant à son propre avenir ou celui de l'île.

CULTURE et SPORT

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Equipements sportifs couverts

	Natation	Salles spécialisées (1)	Salles de combat	Salles non spécialisées (2)	Salle de remise en forme (3)	Salle multisports (gymnase)	1 : salles de basket-ball, de beach-volley, de handball, de volley-ball, de badminton, de tennis de table, de culturisme, de danse et gymnastique sportives, de patinage sur roulettes, de raquetball, de trampoline, d'haltérophilie. 2 : Salles où s'exerce une activité physique et/ou sportive 3 : Salles de cours collectifs, de musculation/cardiotraining/abdos
Barbâtre	0	0	0	1	1	0	
La Guérinière	0	0	0	0	0	1	
L'Épine	1	0	1	0	0	0	
Noirmoutier en l'île	1 (4 bassins)	1	1	1	1	2	

Source : base permanente des équipements INSEE

Un centre de tir existe sur la commune de l'Épine.
Un centre aquatique

Equipements sportifs extérieurs

	Tennis	Athlétisme	Plateaux et terrains de jeux extérieurs (1)	Terrains de grands jeux	1 : Plateaux et terrains multisports, city-stades, terrains de basket-ball, de beach-volley, de handball, de volley-ball
Barbâtre	2 courts	1	1	1	
La Guérinière	0	0	0	1	
L'Épine	1 court	0	1	1	
Noirmoutier en l'île	15 courts (dont une partie couverte et éclairée)	1	1	2	

Source : base permanente des équipements INSEE

Autres équipements sportifs

	Boulodrome	Centre équestre	Parcours santé	Roller, skate, vélo (bicross ou freestyle)	Aires de pratique sports nautiques	Baignade aménagée	Boucles de randonnée
Barbâtre	1	0	0	1	2	5	3
La Guérinière	2	0	0	0	0	1 (3 aires de pratique)	1
L'Épine	1	0	1	1	1	6	1
Noirmoutier en l'île	1	2	0	1	3	1	1

Source : base permanente des équipements INSEE

Equipements culturels :

1 cinéma de 2 salles à Noirmoutier en l'île

Musées : 2 à Noirmoutier et 1 à la Guérinière

Centre Culturel « Les Salorges » à Noirmoutier

1 médiathèque communale à la Guérinière – 3 bibliothèques dans les autres communes

Musée Jacobsen à Noirmoutier-en-Île (établissement intercommunal)

ASSOCIATIONS

De nombreuses associations tant sportives que de pratiques artistiques sont présentes sur l'île offrant une diversité d'activités pour les jeunes et les moins jeunes.

CADRE DE VIE et ENVIRONNEMENT

L'île de Noirmoutier a une superficie de 49 km², présente 62 km de côtes et est reliée au continent par deux accès : un passage submergé lorsque la marée est haute (le passage du Gois) et un pont construit en 1971.

Depuis 1976, **l'île s'est attachée à respecter son cadre naturel spécifique par une occupation de l'espace divisée en :**

- **1/3 pour l'habitat** : la population de l'île se répartit principalement dans 6 bourgs sur les 4 communes
- **1/3 pour les zones naturelles** : marais salants, dunes, forêts
- **1/3 pour la production**

La population îlienne est particulièrement attachée à ce cadre naturel spécifique. En 2016, l'enquête citoyenne Longue Vue a révélé que 83% de la population déclarait l'attachement à la nature comme une valeur importante.

En 2019, la Communauté de Communes a adopté un Plan Climat Air Energie Eau Territorial (une démarche volontaire). Ce plan, qui vise à la réduction des émissions de gaz et participe à la protection du patrimoine naturel, contient un programme de seize actions articulées autour de huit axes. **Il inclut également un état initial de l'environnement complet et détaillé (avec forces et faiblesses du territoire).**

UNE RICHE BIODIVERSITE

L'île de Noirmoutier dispose **d'une biodiversité riche** liée aux milieux littoraux, humides, forestiers et dunaires. Cette richesse, comportant de nombreux habitats et espèces à forte valeur patrimoniale, est marquée par l'identification et la protection de **nombreux milieux naturels** tels que :

- La zone Natura 2000 et le site RAMSAR « Marais breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts »
- La zone Natura 2000 « Estuaire de la Loire – Baie de Bourgneuf »
- La zone humide d'Importance Majeure « Baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier »
- La Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 « Ile de Noirmoutier »
- Plusieurs ZNIEFF de type 1
- La Réserve Naturelle Nationale des marais du Müllembourg
- La Réserve Naturelle Régionale du Polder de Sébastopol
- L'Espace Naturel Sensible des Dunes de la Tresson

Cependant, la biodiversité de l'île de Noirmoutier est **soumise à la pression de certaines pratiques agricoles et économiques et à la pression urbaine** qui contribuent à réduire et fragiliser les espaces naturels et agro-naturels. **Le changement climatique** fragilisera également ces espaces et la biodiversité (modifications des peuplements végétaux et animaux). De même, la biodiversité marine est touchée par les nouvelles caractéristiques physico-chimiques des océans, plus chauds et plus acides, ce qui contribue à la migration vers le Nord de populations animales locales et la disparition d'espèces dont certains coquillages.

PAYSAGE ET PATRIMOINE

On peut distinguer 6 unités paysagères à l'échelle de l'île de Noirmoutier :

La plaine agricole au Nord et Sud :

Ces vastes espaces trouvent place au Nord des Marais Salants sur la commune de Noirmoutier-en-île et au Sud sur la commune de Barbâtre à l'Est de la RD38. Pour la partie Sud, les terrains agricoles se sont progressivement étendus sur les petits marais en bordure Est. Le paysage est largement ouvert, très peu d'éléments verticaux viennent ponctuer l'étendue. Du fait du remembrement, les haies bocagères qui bordaient autrefois les routes ont disparu au profit de larges parcelles cultivées.

Les polders sur tout l'Est de la pointe Sud :

Ce paysage est issu de diverses campagnes de dessèchement au cours du 19^{ème} siècle. Les terres conquises sur la mer était à l'origine vouées aux cultures céréalières ce qui explique la présence de moulins. Les cultures actuelles plus diversifiées (pomme de terre, céréales, maraichage, élevage) offrent un paysage plan et ouvert, ponctué de quelques bosquets, haies végétales, rares bâtiments et par des lignes à haute tension. La vue s'arrête sur la digue au pied de laquelle se trouvent des espaces en eaux.

Les marais salants au Nord :

Comme pour le Polder agricole, cette entité paysagère est le résultat du travail des hommes. Le paysage s'est constitué autour de l'exploitation du sel qui a cédé sa place à l'ostréiculture dans certains secteurs.

L'espace est ouvert, dominé par des lignes de forces horizontales et ponctué par des microreliefs (Bossis, salines), et les bâtiments. Il se caractérise par une végétation herbacée rase et une complexité de formes hydrauliques à l'origine d'une luminosité et de variations de couleurs exceptionnelles.

Les espaces boisés :

Le territoire est marqué par une bande boisée suivant le trait de côte et bordant l'espace dunaire. Ce cordon végétal sépare l'espace maritime de l'urbain et se compose d'essences locales (pins, chênes verts, etc...). Il constitue l'un des paysages les plus représentatifs de l'île et marque le contraste avec le relief ouvert, minéral et plat de la bande sableuse des dunes côté Ouest. À noter, les paysages boisés sont récents (XIX^{ème}). Malgré leur origine anthropique, ils ont aujourd'hui aussi une image forte de milieux naturels d'intérêt.

Les espaces forestiers représentent 4,5 % de la surface de l'île (221 ha) et sont gérés par l'Office National des Forêts qui assure leur préservation. Dans le tissu urbain, la présence d'arbres est relativement modeste mis à part certains quartiers construits en bordure ou au sein même de forêt. La forêt du Bois de la Chaise sur la commune de Noirmoutier-en-l'Île est de moins en moins arborée.

Les plages et dunes non plantées :

L'espace ouvert offre un panorama sur la façade atlantique à l'Ouest, où les vues sont dominées par l'horizon. La structure concave d'une majeure partie des espaces côtiers offre des co-visibilités entre ceux-ci, marquées par les espaces boisés et l'implantation du bâti. Les légères variations de relief sont dessinées par les dunes, formées sous l'effet du vent et stabilisées au 19^{ème} siècle par des plantations de pins en bordure. Quelques bosquets viennent ponctuer les vues qui sont dégagées depuis les hauteurs ou limitées par ces dernières.

Espaces urbanisés :

En termes de typologies architecturales rencontrées sur l'Île, on distingue 3 catégories principales : les centres, les quartiers d'habitation anciens et les quartiers d'habitation récents.

Les bourgs se sont organisés en fonction des contraintes naturelles existantes, notamment les espaces de marais ou les espaces inondables. Ils se sont ainsi construits sur ou en retrait des fronts dunaires. La RD 38 d'axe Nord/Sud et reliant l'Île au continent, constitue « la colonne vertébrale » de ce territoire. L'espace urbain se caractérise par des ensembles de maisons pavillonnaires à l'architecture traditionnelle vendéenne et par le contraste de couleur du bâti entre les façades en crépi clair et les toits en tuiles canal roses.

Le Patrimoine

L'Île de Noirmoutier dispose d'un patrimoine riche mis en valeur au travers différents dispositifs de protection :

2 Sites classés	Noirmoutier-en-l'île	<ul style="list-style-type: none"> La partie domaniale du Bois de la Chaize (19/12/1928) Le site du Bois de la Blanche (18/02/1981)
6 Sites inscrits	Noirmoutier-en-l'île	<ul style="list-style-type: none"> Le quartier de Banzeau et les marais salants qui l'entourent (14/04/1972) L'extension du quartier de Banzeau et les marais situés à l'est de Noirmoutier (26/03/1976) La Plage de Luzeronde (19/08/76) Le Site côtier de Pornichet à St-Marc (empiétement sur l'île du Pilier) (18/11/1969)
	L'Épine et La Guérinière	<ul style="list-style-type: none"> Le Bois des Eloux et de la Mougendrie (22/09/1972)
	Barbâtre	<ul style="list-style-type: none"> Le passage du Gois (11/07/1942)
1 SPR		<ul style="list-style-type: none"> ZPPAUP de Noirmoutier en l'Île Le projet d'AVAP de l'Épine
5 Monuments historiques classés	Noirmoutier-en-l'île	<ul style="list-style-type: none"> Château (ancien) en totalité (18/07/1994) Dolmen de l'Herbaudière (28/10/1895) Dolmen submergé dit La Table (28/10/1895) Église St Philibert – La crypte (18/05/1898) Phares du Pilier -les deux phares y/c bâtiments annexes, jardins et murs de clôture (29/11/2011)
7 Monuments historiques inscrits	Noirmoutier-en-l'île	<ul style="list-style-type: none"> Abbaye de la Blanche : le portail (2/12/1926) les vestiges de l'église, les bâtiments conventuels, le logis abbatial, le bâtiment dit « la prison », les bâtiments de la basse-cour en totalité, les murs de clôture ainsi que le réseau de canalisation avec partie de la digue formant la limite de parcelle (25/11/1996) Phare des Dames : façades et toitures de la maison-phare, tour de phare en totalité, façades et toitures des deux bâtiments annexes (29/11/2011) Maison Lebreton des Grapillères (9/07/1930) Hôtel Jacobsen (28/06/2013).
	Barbâtre	<ul style="list-style-type: none"> Moulin à vent de la Fosse (23/02/1977) Moulin de la Plaine ((6/10/1977) Moulin vieux de la Frandière (ancien) (14/01/1977) <p>Les Blockhaus de la batterie de la pointe de l'Herbaudière, de La Guérinière ont obtenu le label Patrimoine du XXe siècle.</p>
ZPPA et géologie	Les 4 communes sont concernées	<p>Pour le patrimoine archéologique, 22 entités pour Noirmoutier en l'île, 1 pour l'Épine, sont actuellement recensées.</p> <p>Le secteur du Bois de La Chaise est recensé à l'Inventaire des sites remarquables du Patrimoine Géologique de Vendée.</p>

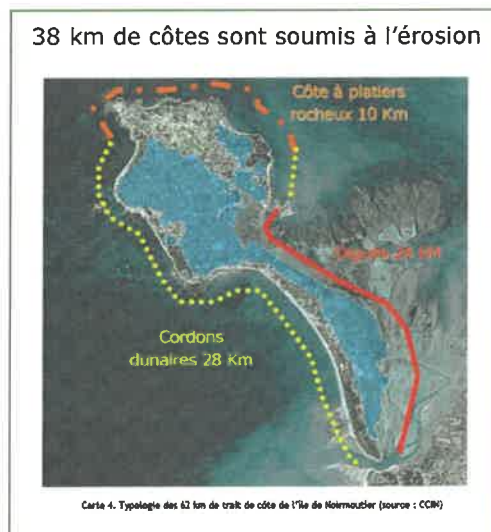
SPR : Site Patrimonial Remarquable – ZPPA : Zone de Présomption de Prescription Archéologique

Le **patrimoine vernaculaire**, moins remarquable que les Monuments Historiques ou sites classés et inscrits, n'en demeure pas moins constitutif de l'identité locale du territoire.

- **Les anciennes maisons noirmoutines ;**
- **Les Églises, calvaires, croix, chapelles** (l'église de Notre-Dame-de-Bon-Secours du XIXème siècle sur la Guérinière) ;
- **Le petit patrimoine : écluses, ponts, murets... ;**
- **Les ensembles bâtis anciens de qualité ;**
- **Les musées** (Musée d'Art et de Tradition populaire de la Guérinière) ;
- **Les moulins non protégés**, comme sur la commune de Barbâtre au lieu-dit « Les Onchères » ;
- **Des sites pittoresques non protégés** comme le port du Bonhomme

RISQUES LITTORAUX

Le territoire insulaire présente une **configuration naturelle particulièrement vulnérable**. Cette vulnérabilité naturelle est accentuée par les risques liés au réchauffement climatique : élévation du niveau de la mer, aggravation des tempêtes et hausse des températures.



Face à ce constat, la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier, qui dispose de la compétence « sécurisation des biens et des populations face à la mer », a élaboré **une Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)** en 2017 et **un Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** portant sur la période 2013-2023.

En parallèle l'État a élaboré un Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) approuvé en octobre 2015 pour cartographier le risque et réglementer l'urbanisme.

L'île de Noirmoutier est caractérisée par un relief particulièrement bas. Les 2/3 de l'île sont situés au-dessous des plus hautes eaux. L'île est protégée par des digues sur la côte Est et par un cordon dunaire à l'Ouest.

L'objectif de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI), est d'afficher l'ambition en termes de protection contre les risques littoraux de manière cohérente sur l'ensemble de l'île et selon une démarche qui permet d'adapter la protection aux changements futurs dont en premier lieu les changements climatiques.

La SLGRI vient consolider la démarche de réduction de la vulnérabilité engagée dans le PAPI actuel et se décline selon quatre objectifs :

- Objectif A : une île qui se protège contre les risques littoraux sur le long terme.
- Objectif B : une île qui s'organise pour la sécurité des personnes et des biens en cas de crise.
- Objectif C : une île innovante qui assure l'avenir en s'adaptant au risque.
- Objectif D : des acteurs qui assurent la mise en oeuvre solide et réaliste de la stratégie.

La stratégie du PAPI vis-à-vis des ouvrages, à savoir conforter et rehausser les ouvrages de la façade Est à une cote de 5,05 m NGF (Xynthia +60cm lié au changement climatique à 100 ans +25cm d'incertitude), reste de mise dans le cadre de la SLGRI.



Une vulnérabilité accrue du territoire dans un contexte de changement climatique

Les changements climatiques vont occasionner une augmentation des aléas. Le système d'endiguement est appelé à s'adapter à ces niveaux d'aléa (objectif stratégique A de la SLGRI). Il faut pour autant se préparer à un évènement dépassant le niveau de protection en développant une culture du risque et en réduisant la vulnérabilité des composantes

structurelles et humaines du territoire.

La culture du risque passe en particulier par une sensibilisation et des moyens de communication adaptés.

L'adaptation du territoire passe également par un travail de réduction de la vulnérabilité des enjeux (réseaux, établissements sensibles, établissements utiles à la gestion de crise, patrimoine, activités économiques...). Cette dynamique dépend de l'implication de l'ensemble des acteurs, y compris de la population pour le bâti d'habitation.

GESTION DE L'EAU

Eau potable

L'île de Noirmoutier ne dispose pas de ressources en eau potable pour répondre à ses besoins quotidiens. L'eau potable consommée sur l'île provient uniquement du continent, et plus spécifiquement du barrage d'Aprémont, avec un renfort du barrage du Jaunay en période estivale mais aussi une partie provenant du

Sud Vendée (barrage du Graon/Finfarine). Les schémas d'alimentation changent régulièrement suivant les besoins. Une fois arrivée au pont, elle est pompée via un surpresseur jusqu'à Barbâtre. Cependant, la pompe de Fromentine se situe en zone inondable. Une fois le pont passé, le réseau de l'île est enterré.

Le rendement actuel du réseau d'eau potable est bon. Depuis 2008, les pertes sont de l'ordre de 1,1m³/km/jour en moyenne induisant un rendement des réseaux de 87,6 %.

A l'échelle du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SIAEP) du Marais Breton et de l'Île, 204 litres d'eau potable sont consommés par habitant et par an, taux supérieur à la moyenne nationale de 148 litres. Cela s'explique par la fréquentation touristique des îles et de la côte vendéenne.

Avec les normes sanitaires actuelles, les eaux traitées par la station d'épuration ne peuvent pas être utilisées pour réalimenter le réseau d'eau potable.

Eaux usées

Les deux stations d'épuration, de Noirmoutier en l'île et de Barbâtre, offrent une capacité épuratoire de 67 500 EH devant répondre à la population permanente, secondaire et journalière. La conformité équipement et performance des deux stations est satisfaisante. La station de Noirmoutier-en-Ile (La Salaisière) fait l'objet d'une surveillance particulière : les derniers résultats indiquent une situation de surcharge importante, qui doit être techniquement vérifiée. Si cela est confirmé, cela pourrait avoir un impact sur l'urbanisation à venir de Noirmoutier en l'île, l'Épine et la Guérinière.

Les eaux traitées servent au monde agricole local pour l'irrigation de leurs parcelles. Les boues d'épuration permettent la production de près de 324 tonnes de matières sèches qui sont utilisées par les agriculteurs hors de l'île.

Pour améliorer le système d'assainissement, un schéma directeur du réseau a été établi en 2016, complété en 2018 par un diagnostic de vulnérabilité du réseau collectif vis-à-vis de la submersion marine.

La Communauté de Communes a la compétence assainissement sur l'île, et a mis en place une délégation de service public à la SAUR pour la gestion du réseau et des stations d'épuration. Des contrôles réguliers de bon fonctionnement des installations existantes et des installations neuves sont réalisés, afin de limiter la pollution des milieux naturels. Pour les installations non conformes, la Communauté de Communes a mis en place une aide de 30 % à 40 % du montant des travaux (selon les revenus et plafonnée à 3000€ HT).

L'assainissement non-collectif concerne une faible partie des bâtiments et le taux de conformité est proche de 60 %.

Les toilettes sèches ne sont pas recensées à l'échelle de l'île, au vu des connaissances empiriques, ce dispositif semble très ponctuel.

Eaux de pluie et de puits

Du fait de l'artificialisation grandissante de l'île, les volumes d'eaux pluviales à gérer augmentent. Avec le dérèglement climatique, des pluies d'orages supplémentaires sont à prévoir. Le réseau actuel est séparatif (canalisations différentes pour l'eau de pluie et l'eau usée). Des infiltrations d'eau de pluie dans le réseau d'eau usée sont constatées. Pour lutter contre ces infiltrations, la Communauté de Communes suit un programme de rénovation des canalisations.

En raison du contexte géologique de l'île, des masses d'eau souterraine sont observées, décrites ci-après :

- Une ressource d'eau salée dominante disponible à faible profondeur et utilisée en pisciculture pour réchauffer l'eau en hiver et la refroidir en été. Cette masse d'eau souterraine bénéficie d'un état chimique et quantitatif bon.
- Une faible ressource d'eau douce captée par de nombreux puits particuliers.

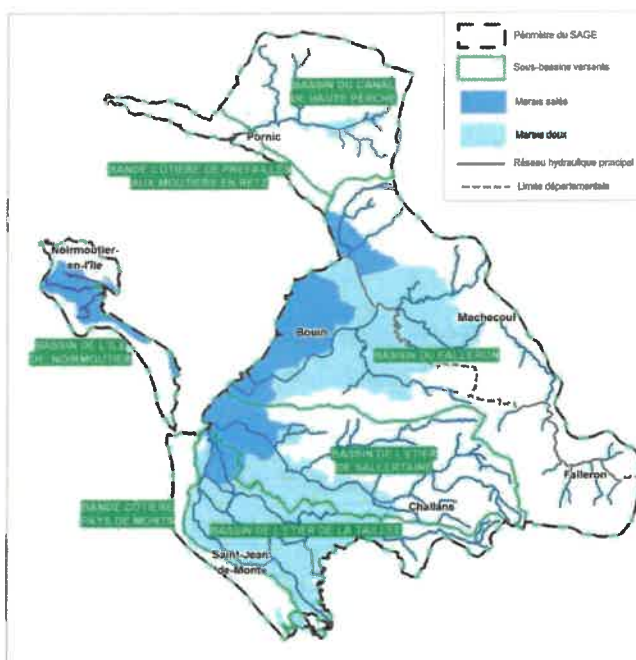
Depuis le 1er janvier 2009, la réglementation impose la déclaration en mairie des puits et forages privés. Cependant, ce recensement n'est pas encore exhaustif.

L'élévation du niveau de la mer constitue un risque de biseau salé de la masse d'eau douce souterraine. Un tel événement induirait une perte d'accès à l'eau douce localement.

Une qualité de l'eau à surveiller et à préserver

Biens communs pour les générations actuelles et futures et supports d'activités qui en dépendent (pêche à pied, cultures marines, baignade...), les masses d'eaux côtières, continentales et souterraines sont soumises aux pressions anthropiques. Le maintien et la restauration de leur qualité supposent notamment :

- d'améliorer la qualité microbiologique et bactériologique des eaux littorales
- de réduire les dysfonctionnements des réseaux d'assainissement collectifs et maintenir la conformité des installations non collectives
- de gérer les surcharges hydrauliques, notamment en cas de fortes précipitations



L'île de Noirmoutier est incluse dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux "baie de Bourgneuf et marais breton" qui vise à répondre aux enjeux globaux de :

- sécurisation et d'optimisation de l'alimentation en eau potable
- préservation de la qualité des eaux marines pour la valorisation du potentiel biologique et économique du littoral
- gestion durable des eaux salées souterraines
- développement équilibré et durable des usages et des fonctions des marais

LES ENERGIES RENOUVELABLES

La consommation énergétique de l'ensemble des secteurs de l'île repose à 50 % sur les produits pétroliers et à 40 % sur le nucléaire, le reste étant issu de sources énergétiques renouvelables, notamment le bois (qui n'est pas une ressource locale dans le cas de l'île de Noirmoutier).

Sur les 270 GWh consommés chaque année, 8 % proviennent de sources renouvelables soit 22,7 GWh. Le potentiel local, sans prendre en compte la ressource en bois, l'éolien et les énergies marines, est estimé à 29 GWh.

La baisse de la consommation énergétique sera de 20 % d'ici 2030 par rapport à 2016 et 52 % d'ici 2050. Cette baisse sera liée aux actions de rénovation du parc bâti, aux évolutions des modes de déplacements, et à la sobriété des comportements de l'ensemble des acteurs de l'île.

Ainsi, afin de respecter les objectifs régionaux, soit 55 % de l'énergie consommée sur l'île renouvelable d'ici 2050, il faudrait produire 74,3 GWh d'énergie renouvelable par an, soit quasiment trois fois plus qu'actuellement.

Pour atteindre cet objectif, les moyens de production à privilégier sur l'île sont le solaire photovoltaïque (production d'électricité), le solaire thermique (production d'eau chaude) et l'aérothermie (pompes à chaleur). Une réflexion autour du bois en tant que ressource énergie (bûches, pellets/granulés) sera intéressante à l'échelle de la Vendée et des territoires limitrophes afin de créer des partenariats avec d'autres territoires producteurs de bois pour alimenter les consommateurs de l'île.

Les autres moyens de production tels que la méthanisation, la récupération de chaleur fatale, l'éolien, la récupération de la chaleur des eaux des stations d'épuration, etc. ont des potentiels trop faibles sur l'île pour pouvoir être déployés.

Précision : le projet d'éoliennes en mer au large de l'île de Noirmoutier ne dépend pas des collectivités.

GESTION DES DECHETS

La Communauté de Communes assure la compétence « collecte des déchets ménagers et assimilés » sur toute l'île de Noirmoutier. Le traitement des déchets est assuré par TRIVALIS (Syndicat mixte départemental de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée).

L'activité du service public de gestion des déchets est très dépendante de la fluctuation saisonnière, dans la mesure où la population peut être multipliée par 10 pendant la période estivale. La production annuelle de déchets (déchets ménagers assimilés, hors gravats), qui ne cessait de progresser depuis plusieurs années, a connu une légère baisse en 2019. Toutefois, le ratio en kg/hab (population DGF) est de 752kg/hab et reste largement supérieur au ratio départemental (503kg/hab) et au national (568kg/hab). Cela peut s'expliquer par le fait que la Population DGF ne prend pas en compte les pics d'affluence touristique traduisant un pic de consommation et donc de production des déchets en juillet et août.

Compte tenu du coût, à la fois financier et environnemental, que la gestion de ces déchets représente pour la collectivité, la Communauté de Communes s'est engagée dans un plan d'action Zéro Déchet, nommé «Territoire zéro déchet, zéro gaspillage» afin de réduire les déchets, le gaspillage sous toutes ses formes, mais aussi d'optimiser l'utilisation des ressources, dans un principe d'économie circulaire.

MOBILITE

L'île de Noirmoutier est très dépendante de la voiture avec près de 75 % des déplacements effectués en voiture, dont une part relativement limitée se fait avec plus de deux passagers, alors que les déplacements en transports en commun ne représentent que 4 %. Les déplacements de marchandises concernent 43% des déplacements et représentent 33% de la consommation énergétique des transports. 51% de ces déplacements se font via des véhicules lourds.

Les transports représentent 50% des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de l'île, proportion plus importante que la moyenne régionale et départementale. L'île est dotée de 12 bornes électriques (Chargemap.com).

Les déplacements routiers sont divers :

- les trajets domicile/travail (intra-île, et île-continent)
- le transport scolaire
- le transport de marchandises
- les déplacements de loisirs (important au vu de la part de la population retraitées et de vacanciers)
- les déplacements sensibles (nécessitant un accompagnement, notamment pour les rendez-vous médicaux ou pour les personnes non motorisées)

Pour inciter les déplacements alternatifs à la voiture individuelle, l'île dispose de plusieurs dispositifs. Cependant, les politiques de développement de chacun des modes de déplacements se font indépendamment les unes des autres sans qu'elles soient hiérarchisées au regard d'une stratégie globale de mobilité et de déplacement. Également, des initiatives privées et citoyennes existent telles que l'Hôtel Restaurant Fleur de Sel qui a instauré des primes d'écomobilité pour ses salariés se rendant au travail à vélo ou en covoiturage, ou encore la création du groupe Facebook « Covoit Patate ».

L'enquête citoyenne Longue vue « Quelle île de Noirmoutier voulons-nous pour demain ? » portée en 2016 a mis en évidence une demande forte pour un développement des solutions de mobilité alternatives à l'usage unique de la voiture (en premier lieu le vélo puis le transport en commun). Elle a également fait ressortir une attente en termes de soutien à la mobilité des plus précaires (personnes âgées, jeunes actifs).

A partir du 1^{er} juillet 2021, la Communauté de Communes aura la compétence « organisation de la mobilité », en application de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). La Région continuera à intervenir sur les mêmes missions qu'aujourd'hui.

TRANSPORT EN COMMUN

Des lignes de bus sont proposées à l'année pour relier l'île de Noirmoutier à Nantes et la Roche sur Yon. En période estivale, un bus relie les quatre communes de l'île (le bus de l'île) proposé par la Communauté de Communes, et un deuxième circuit complémentaire est proposé par la Commune de Noirmoutier-en-l'île pour desservir les différents quartiers de cette commune (le Gratibus).

TRANSPORTS SCOLAIRES

Cinq circuits en car, organisés par la Région, sont proposés pour les collégiens des communes hors Noirmoutier-en-l'île, et pour ceux des quartiers du Vieil et de l'Herbaudière. Les élèves qui ne disposent pas de bus scolaire se rendent au collège à pied, à vélo, en scooter, ou sont déposés par leur famille en voiture. Les familles organisent les trajets vers les écoles élémentaires par leurs propres moyens.

TRANSPORT A LA DEMANDE

Il existe sept sociétés de taxis sur l'île. A ce jour, les dispositifs de type Uber n'y sont pas développés.

En parallèle, la Communauté de Communes a passé un marché avec plusieurs sociétés de taxis afin de proposer un système de transport à la demande (TAD). Celui-ci s'adresse aux usagers en résidence principale de l'île de Noirmoutier pour leur permettre de se rendre à des permanences, des rendez-vous à caractère médical (ne relevant d'aucune prise en charge sanitaire ou sociale), dans les centres villes des communes de l'île, de faire des démarches liées à l'emploi et à la réinsertion sociale, et de participer une activité sociale ou associative.

Il ne s'agit donc pas d'un transport en commun mais bien d'un transport public solidaire destiné à atténuer l'isolement des habitants et à faciliter le déplacement des personnes en difficulté. En 2019, 436 usagers l'ont utilisé pour un coût total de 124 253€.

COVOITURAGE ET AUTOPARTAGE

Il existe trois aires de covoiturage départementales (pointe de la Fosse à Barbâtre, parking des Pinsonnières à la Guérinière et Etier du Moulin à Noirmoutier) et quelques voitures disponibles en autopartage sur des plateformes internet. Un groupe Facebook « Covoit Patate » a été créé en octobre 2015 par des citoyens pour faciliter le covoiturage. Les trajets proposés concernent principalement les aller-retours Nantes/Noirmoutier et Paris/Noirmoutier des étudiants et jeunes actifs. En septembre 2019, il disposait de 2 897 membres. Le covoiturage via la pratique de l'auto-stop est marginal et non organisé sur l'île.

A ce jour, il n'existe pas de parking relais identifié, mais certaines aires de covoiturage pourraient devenir des parkings relais pour faciliter la multimodalité.

VELOS

Comme partout en France, le vélo est considéré comme un loisir plus qu'un moyen de déplacement limitant de fait son usage. Pourtant, ce mode de transport permet de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques. 60km de pistes cyclables existent sur l'île, dont 19 en site propre gérés par la Communauté de Communes. Ce chiffre est insuffisant au vu de l'évolution actuelle et espérée de l'utilisation du vélo. Ainsi, les deux compteurs vélos ont comptabilisé, d'avril à septembre 2020, 245 238 passages à Noirmoutier et 145 502 passages à l'Épine. 276 panneaux de signalisation ont été installés avant l'été 2019 qui s'ajoutent aux panneaux « Vendée Vélo ». Un autre compteur a été mis en place par la Communauté de Communes sur la partie Noirmoutier en l'île / l'Herbaudière fin 2020.

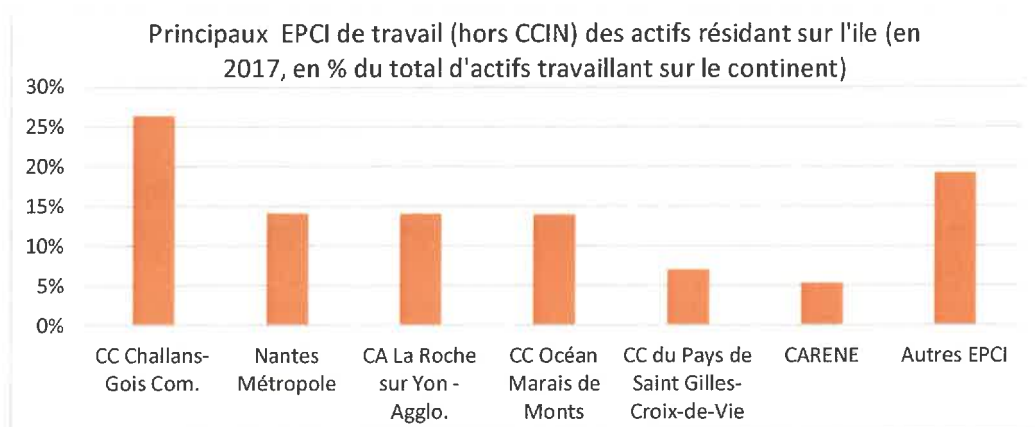
ZOOM sur les déplacements domicile-travail

Les déplacements domicile-travail ne représentent généralement qu'un tiers des déplacements. Toutefois, ils constituent des déplacements dits « contraints », à la fois dans leurs origine (lieu de résidence) et destination (lieu de travail), ainsi que dans leur temporalité. Généralement concentrés le matin et le soir, ils ont une incidence forte sur la congestion ; leur analyse permet également d'apprécier les inter-relations entre l'île et les territoires du continent.

Sur les presque 3 000 actifs résidant sur l'île, environ 90% travaillent sur l'île et 10% sur le continent. Les flux domicile-travail sortants représentent donc de l'ordre de 300 personnes. La part des actifs travaillant sur le continent est cependant très variable selon les catégories socio-professionnelles : ainsi, 22% des cadres

résidant sur l'île travaillent sur le continent mais cette proportion chute à 7-8% pour les employés et les ouvriers et environ 5% pour les artisans-commerçants.

La communauté de Communes Challans-Gois Communauté est le principal EPCI employeur « extérieur » des résidents de l'île : il offre un emploi à environ 75 actifs de l'île (soit ¼ des actifs de l'île travaillant sur le continent). Elle est suivie par Nantes Métropole, La Roche-sur-Yon Agglomération et la CC Océans Marais de Mont qui, toutes les trois, attirent une quarantaine d'actifs chacune.



A l'inverse, près d'1/4 (24%) des 3 500 emplois de l'île sont occupés par des actifs résidant sur le continent. La part d'emplois de l'île détenus par des actifs n'y résidant pas atteint même 30% pour les emplois de cadres, de professions intermédiaires, mais aussi d'ouvriers. Ces chiffres confirment donc la difficulté que rencontrent certains à se loger sur l'île, à proximité de leur lieu de travail. Notons que ces difficultés semblent aller croissant avec le temps, puisque la part des emplois détenus par des actifs extérieurs à l'île ne dépassait pas 16% il y a dix ans.

Annexe 2 – Orientations stratégiques

1 Stratégie de transition écologique		Porteur du projet	Actions	2021	2022	2023	2024	2025	2025 Indicateurs
1.1. Renforcer la mobilité partagée et collective	CCIN	CCIN	Signalétique des transports estivaux Transport collectif sur l'île	40 100 €					Fréquentation des services de transports estivaux
1.2. Encourager les déplacements à vélo	Noirmoutier-en-île CCIN CCIN Noirmoutier-en-île La Guernière	Noirmoutier-en-île CCIN CCIN Noirmoutier-en-île La Guernière	Aménagements de voies de circulation partagées et paysagères Création de boucles de pistes cyclables (op 90041) Schéma directeur des pistes cyclables Acquisitions foncières et réalisation d'aménagements vélos Etude et travaux d'aménagement du BD Océan Mobilité partagée: aménagement du parking du port du bonhomme et bornes de recharge	50 000 € 30 000 € 20 000 € 200 000 €	400 000 € 200 000 € 20 000 € 200 000 €	480 000 € 100 000 € 200 000 € 200 000 €	400 000 € 480 000 € 200 000 € 200 000 €	420 000 € 100 000 €	400 000 € Km et emprises consacrées Nombres de kilomètres de réseaux cyclables entretenus / créés Réalisation du schéma directeur et mise en œuvre plan d'actions Km et emprises consacrées Fréquentation du réseau cyclable Fréquentation du réseau cyclable
1.3. Engager une rénovation énergétique de masse des logements existants	CCIN	CCIN	OPAH	60 000 €					Nombre de dossiers instruits et aides accordées
1.4. Rénover les bâtiments publics	CCIN Barbâtre Barbâtre Barbâtre L'Epine	CCIN Barbâtre Barbâtre Barbâtre L'Epine	Rénov. maison de l'interncommunalité dans le cadre du PILE (op 90010) Rénovation de l'ancienne Poste Changement du système de chauffage de l'école Rénovation de la résidence jeunes actifs et intergénérationnelle Rénovation énergétique du bâtiment de l'école	149 000 €	150 000 € 50 000 € 250 000 €	10 000 € 200 000 € 50 000 € 200 000 €	876 000 € 200 000 €		Nombre de bâtiments publics rénovés et Gain énergétique Travaux réalisés et Gain énergétique Travaux réalisés et Gain énergétique
	Noirmoutier-en-île	Noirmoutier-en-île	Programme d'isolation des bâtiments communaux et amélioration thermique	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	Bilan énergétique, bilan avantages communités
	La Guérande	La Guérande	Etude Centrale photovoltaïque (alimentation des bâtiments publics annexes) et travaux de réhabilitation de la Salle de sports			600 000 €	600 000 €		Travaux réalisés et Gain énergétique
	La Guernière	La Guernière	Etude et Travaux de réhabilitation de la Mairie (thermique + local poste + étage)		200 000 €				Travaux réalisés et Gain énergétique
	La Guernière	La Guernière	Etude et travaux de réhabilitation (thermique-ventilation/chauffage) du Musée		250 000 €				Travaux réalisés et Gain énergétique
	La Guernière	La Guernière	Etude et travaux projet espace plats		350 000 €				Travaux réalisés et Gain énergétique
	La Guernière	La Guernière	Locaux communaux professionnels Constantin André chauffage rénovation thermique		70 000 €				Travaux réalisés et Gain énergétique
	La Guernière	La Guernière	Changement du système de chauffage de bâtiments communaux (Ecole, bâtiment, réseau scolaire)		50 000 €				Travaux réalisés et Gain énergétique
1.5. Créer des bâtiments sobres (en consommation d'énergie et d'eau)	CCIN	CCIN	Eco-bâtiment des services techniques intercommunaux	200 000 €	500 000 €	900 000 €			Impact énergétique limité de la création d'un nouveau bâtiment
1.6. S'inscrire dans un aménagement bas carbone	CCIN Barbâtre CCIN	CCIN Barbâtre CCIN	PLUI Création d'un cimetière paysager PAPI (AP/CP 90020)	250 000 € 1 568 500 €	250 000 € 1 500 000 €				Réduction de l'artificialisation des sols Travaux réalisés Mise en œuvre de la SUGRI et élaboration du nouveau PAPI / Actions de sensibilisation au risque
1.7. Préparer le territoire aux effets du changement climatique	CCIN	CCIN	Sécurisation Hors PAPI (op 90021)	515 000 €	728 500 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	Travaux de sécurisation réalisés Bilan carbone
1.9. Renforcer la qualité de gestion des eaux usées	Noirmoutier-en-île CCIN Barbâtre CCIN	Noirmoutier-en-île CCIN Barbâtre CCIN	Plantations / perméabilisation des sols / aménagement places de village (installation de bornes de recharge, électrique etc...) Prospective BA Assainissement Pose de toilettes sèches	30 000 € 40 000 €	80 000 € 40 000 €				Volume d'eau traitée réutilisée Travaux réalisés Travaux réalisés
1.10. Améliorer la gestion des eaux de pluie et de puits	Noirmoutier-en-île	Noirmoutier-en-île	Mise en œuvre du schéma de gestion des eaux pluviales Travaux d'amélioration des réseaux d'eaux pluviales		300 000 €				Résorption des inondations
2 Stratégie de développement économique									
2.1. Faciliter l'accès à une alimentation locale de qualité	CCIN	CCIN	Plan alimentaire territorial (PAT)	36 000 €	30 000 €				Elaboration et mise en œuvre des actions du PAT
2.3. Accompagner les professionnels dans leur transition énergétique et climatique	CCIN	CCIN	ZAE des Mandeliers (AP/CP 90031)	245 000 €	0 €	749 000 €			Nombre d'entreprises "labellisées" Clim actions
2.4. Développer une économie circulaire	CCIN	CCIN	Etude sur l'économie circulaire	20 000 €					Nombre d'entreprises et d'emplois créés
2.5. Maintenir et développer l'activité économique de l'île	CCIN	CCIN	Acquisition et rénovation des locaux à vocation économique (Terrain neuf, MT12, MT8)	1 130 000 €	1 900 000 €	700 000 €	500 000 €	500 000 €	Nombre d'utilisateurs Nombre d'entreprises et emplois créés Nombre d'utilisateurs Nombre d'utilisateurs
	Barbâtre Barbâtre La Guernière	Barbâtre Barbâtre La Guernière	ZAE de la Gaudière Création d'un espace Coworking Maintien et développement de locaux commerciaux Création d'aires d'accueil herbes et paysagées pour les camping-cars Création d'un espace Coworking (salle des plats) Création d'un local commercial (destination sport)	150 000 €	50 000 €				350 000 €

3 Stratégie de cohésion du territoire

3.1. Favoriser une offre de logement en cohérence avec les besoins du territoire

Commune	Politique du logement (AP/CP 90087)	200 000 €	822 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 450 000 €	228 000 €	Nombre de logements créés et de ménages installés ou maintenus
Barbâtre Barbâtre Barbâtre Noirmoutier-en-île Noirmoutier-en-île CCIN CCIN CCIN	Acquisitions foncières.		200 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	Nombre de logements créés et de ménages installés ou maintenus
	Réalisation des Opérations d'Aménagement Programmé			500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	Nombre de logements créés et de ménages installés ou maintenus
	Aménagement de la propriété 74 rue du Centre		100 000 €	200 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	500 000 €	Nombre de logements créés et de ménages installés ou maintenus
	Construction de logements locatifs à l'année		750 000 €		400 000 €				Nombre de logements
	Acquisition de réserves foncières politique de l'habitat			3 000 000 €					Travaux réalisés
	Accessibilité PMR de la piscine		20 000 €	100 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	Nombre d'utilisateurs du Service
	Très haut débit (op 90095)		533 000 €	533 000 €	533 000 €	257 000 €			Nombre d'utilisateurs des services
	France service (lien avec le conseiller numérique de la commune de Noirmoutier)		15 000 €	30 000 €					Nombre d'utilisateurs du service
	Extension du bâtiment d'accueil social			200 000 €	200 000 €	250 000 €			Nombre d'utilisateurs des services
	Transformation de la bibliothèque en médiathèque			250 000 €	250 000 €	250 000 €			Nombre d'utilisateurs du service
Barbâtre L'Epine L'Epine L'Epine L'Epine Noirmoutier-en-île Noirmoutier-en-île La Guérimière La Guérimière	Acquisition et Création d'une salle de spectacles et d'expositions		250 000 €	250 000 €					
	Acquisitions foncières pour le logement		250 000 €						
	Création d'une maison de vie en Centre-bourg			1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	1 000 000 €	
	Rachat à l'IEPF d'une partie des constructions pour locatif à l'IEPF			1 000 000 €	50 000 €	450 000 €			
	Petits collectifs sur FOAP de la rue de l'Aubépine			50 000 €	100 000 €	240 000 €			
	Observatoire du littoral et du marais au logis de voile au Devin		30 000 €	30 000 €					
	Centre municipal de santé			35 000 €					
	Accessibilité des services de l'Hôtel de ville			200 000 €	200 000 €	200 000 €			Nouveau service créé, nombre de consultations
	Point aide aux aidants / maison des associations			300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €		Deux services supplémentaires en accessibilité directe au RDC
	Mémoires foncières OPA (Zac France-Trente un-Sept-Gde Rivière)		200 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	Pôle social sur le site de l'ancien hôpital
La Guérimière	Réalisation des Opérations d'Aménagement Programmé (Zac des francs-trente un-Sept-Gde Rivière-Sept)			300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
	Acquisitions foncières (opportunités centre bourg)			250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €	300 000 €
La Guérimière	Acta service publics = Stade et ses bâtiments (erp plain ail et bâtiments annexes)		250 000 €				200 000 €		300 000 €

3.2. Faciliter l'accès aux services publics

Annexe 4 bis – Région CRTE 2021

Communauté de communes de l'île de Noirmoutier
Liste des actions soutenues par la Région des Pays de la Loire en faveur des collectivités locales du territoire dans le cadre
du Plan de relance régional

Bénéficiaire	Localisation	Intitulé op	Date d'attribution de l'aide	Section	Montant voté
COMMUNE DE BARBATRE	BARBATRE	Aménagement de cabinets médicaux à Barbâtre	25/09/2020	Investissement	19 636,00 €
					19 636,00 €

